



COMMUNE DE
Gibloux

Rapport de gestion 2018



Sommaire

Editorial du Conseil communal	4
Administration générale – Aménagement - Gravières	5
Conseil général.....	5
Membres, changements (élections, démissions)	5
Conseil communal	6
Administration générale.....	7
Personnel communal.....	9
Statistique de la population	9
Population légale	9
Population résidente.....	10
Aménagement du territoire	11
Gravières	12
Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	13
Affaires scolaires	14
Organisation du cercle scolaire de Gibloux.....	14
Gestion du cercle scolaire de Gibloux.....	14
Structures de garde	15
Accueil extrascolaire.....	15
Autres structures	16
Ecoles spécialisées	17
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)	17
Bibliothèques	17
Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG)	17
Autres loisirs	20
Ludothèque.....	20
Politique de l'enfance et de la jeunesse	21
FriTime Gibloux	21
Midnight Gibloux.....	21
Affaires sociales – Santé - Intégration.....	23
Service des curatelles	24
Service social du Gibloux	25
Comptes 2018	25
Aide sociale	25
Sécurité – Police communale – Service du feu.....	27
Police	27
Police du feu.....	28
CSP Gibloux	28
CSPI Gibloux-Nord	30
Commission du feu.....	30
Stands de tir	30
Stand de Vuisternens-en-Ogoz	30
Protection civile	31

Protection de la population intercommunale	31
Vie villageoise – Culture, sports et loisirs – Energie - Transports.....	32
Activités culturelles et de loisirs.....	32
Subventions ordinaires	32
Subventions extraordinaires	33
Salle La Tuffière	34
Prix culturel.....	34
Promotion du sport	35
Subventions ordinaires	35
Subventions extraordinaires.....	35
Infrastructures sportives	36
Mérite sportif 2018.....	36
Location des salles communales.....	36
Promotion des transports publics	37
Cartes communes CFF	37
Trafic local	38
Energie	38
Plan communal des énergies	38
Panneaux solaires	39
Comptabilité énergétique.....	39
Finances – Impôts – Patrimoine historique	40
Rapport du Service des finances	41
Comptes 2018 - Résumés.....	42
Comptes de fonctionnement 2018	42
Comptes des investissements 2018.....	43
Bilan au 31 décembre 2018.....	43
Evolution de la dette bancaire en 2018	44
Budget 2019 - Résumé.....	44
Plan financier 2019-2023 - Résumé.....	45
Résultats des comptes de fonctionnement sur la période de planification	45
Planification des investissements de 2019 à 2023 - répartition dans le temps.....	45
Agrandissement du complexe communal de Farvagny	47
Zones d'activités de Combernesse	48
Art. 619 - Dépollution.....	48
Art. 234 - Promis vendu à l'entreprise Pro Motos SA.....	48
Art. 602 - Installation de Mestel SA, entreprise du groupe PQH Holding	48
Château d'Illens.....	50
Eaux – Epuration - Cimetière	52
Approvisionnement en eau.....	53
Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)	53
Travaux principaux pour les deux prochaines années.....	53
Réseau d'eau potable – Points importants.....	54
Analyse de la pluviométrie.....	56
Protection des eaux.....	57

Constructions – Routes - Edilité	59
Rapport du Service technique	60
Constructions.....	61
Forêts – Agriculture – Voirie – Protection de l’environnement	64
Gestion des déchets	64
Agriculture.....	67
Alpages.....	67
Forêts.....	68
Coupes de bois.....	68
Plantations 2018	69
Soins aux jeunes peuplements	70
Chantiers marquants	70
Travaux pour d’autres dicastères	70
Divers.....	70

Editorial du Conseil communal

Trois ans déjà de cette première législature de la commune de Gibloux se sont déroulés et le temps de rédiger le rapport de gestion est de retour.

2018 a été une année de travail intense pour tous, Conseillers, Conseillères, Collaborateurs et Collaboratrices. De grands thèmes de travail ont connu un essor important, nous pensons particulièrement aux études sur les écoles et à l'harmonisation des plans d'aménagement locaux. S'y ajoutent les questions en relation avec les infrastructures sportives qui se sont concrétisées avec le lancement du projet « Centre sportif, Rossens » ou encore les questions liées aux zones d'activité en ce qui concerne les parcelles propriété de la commune.

L'année 2018 a vu le déménagement de l'administration dans ses nouveaux bureaux, de même que le Service social et le Service des curatelles ont intégré leurs nouveaux locaux. Après une année de travail, nous pouvons affirmer que cette mise à disposition est appréciée de tout le personnel concerné. Elle permet une meilleure coordination des services entre eux et, par conséquent, l'amélioration de la qualité des prestations envers la population de Gibloux.

Ce rapport de gestion devrait donner une bonne vision de ce qui s'est fait durant l'année écoulée. Il cherche à être le plus exhaustif possible et à couvrir l'ensemble des activités menées à bien. Il permettra de faire le lien avec les comptes de la commune. Nous espérons, par-là, permettre au Conseil général de mieux appréhender la vie de notre commune.

Jean-François Charrière
Syndic de Gibloux

Conseil général

Membres, changements (élections, démissions)

La convention de fusion de Gibloux du 8 octobre 2014 fixe, pour les deux périodes législatives 2016-2021 et 2021-2026, la composition du Conseil général à 50 membres ainsi que leur répartition par cercle électoral, à savoir :

Cercle électoral de Corpataux-Magnedens :	9 membres
Cercle électoral de Farvagny :	15 membres
Cercle électoral de Le Glèbe :	8 membres
Cercle électoral de Rossens :	11 membres
Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :	7 membres

Durant l'année 2018, la composition du Conseil général a subi les modifications suivantes :

- *Cercle électoral de Farvagny* :
Nomination de M. Patric Neuhaus en remplacement de M. Pascal Curdé-Mauroux.
- *Cercle électoral de Rossens* :
Nomination de M. Stephan Velan en remplacement de Mme Laetitia Weber.

Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni 43 fois en séance officielle en 2018 pour un total de 110 heures de séances. A cela s'ajoute le temps nécessaire à la préparation.

Mis à part les questions d'aménagement du territoire, dont un article détaillé se trouve dans ce rapport, le Conseil communal a beaucoup avancé sur le thème de la politique scolaire. En effet, lors d'un séminaire en automne 2018, le rapport d'étude de faisabilité technique sur l'extension des pôles scolaires a été analysé de fond en comble et de premières orientations ont été prises pour le futur de nos écoles. Auparavant, le Conseil communal s'était plongé dans le rapport d'expertise de MicroGis et les variantes qu'il propose.

La fin des travaux, l'inauguration du complexe communal de Farvagny-le-Grand et la fête de la fusion qui l'ont accompagnée ont exigé beaucoup de disponibilité de la part des Conseillers. La centralisation des services communaux dans un même bâtiment permet une amélioration sensible de la collaboration. En outre, les infrastructures mises à disposition des élèves, de l'AES et de la crèche, de même que les salles culturelles sont fort appréciées par leurs bénéficiaires. Le beau succès de la fête de la fusion a démontré que cet événement correspondait bien aux attentes de la population. Il a été une contribution appréciée au développement identitaire de chacun.

Le travail dans les différentes commissions communales (une cinquantaine de séances au total) et dans les commissions du Conseil communal occupe une autre part importante du temps des Conseillers. Il faut y ajouter le temps de la préparation de ces séances, la recherche d'informations, les contacts avec les mandataires.

Les finances communales, avec la préparation des budgets, du plan financier et des comptes sont un des plats de résistance des séances du Conseil communal et une préoccupation quasi permanente pour les Conseillers et l'administration. Pour garantir une bonne gestion financière communale, le contrôle doit être un réflexe. Les bons chiffres que présentent nos comptes 2018 démontrent le sérieux dont font preuve tous les acteurs impliqués dans la gestion financière de la commune.

Le Conseil communal a vécu un changement en 2018. En effet, la démission inattendue de M. Georges Python, pour raisons de santé, a été une surprise qui nous a certainement un peu déstabilisés. Au nom du Conseil communal, je remercie M. Georges Python pour son travail et son engagement sans faille. Son expérience nous a beaucoup apporté durant ces trois premières années. Merci Georges !

2018, tout comme les précédentes années, a demandé aux Conseillers et à l'administration un engagement total. Le processus de fusion étant bien avancé, il est devenu possible de se préoccuper des thèmes propres à la vie d'une commune. Au moment d'écrire ces lignes, il reste exactement deux ans au Conseil communal avant les prochaines élections. Il en découle que les réflexions pour la suite devront, dans le courant de l'année 2019, commencer à préoccuper le Conseil communal de Gibloux

Jean-François Charrière
Syndic de Gibloux

Administration générale

Secrétaire générale : Brigitte Cottet

Coordination supérieure

L'année 2018 a été placée sous le signe des déménagements pour tous les services communaux.

Le Service administratif, le Service des finances ainsi que le Service technique ont emménagé début 2018 dans le bâtiment administratif nouvellement construit au centre du village de Farvagny-le-Grand. Les anciens sites de Farvagny-le-Grand, Rossens et de Vuisternens-en-Ogoz ont dû être libérés en vue de leur réaffectation. Le mois de janvier a été en grande partie consacré à ces déménagements ainsi qu'à l'installation et à la mise en place du nouvel environnement de travail.

Partant de cette centralisation des trois principaux services, nombre de processus internes, dont l'élaboration avait été retardée jusqu'à cette échéance, ont pu être mis en place. Ceux-ci sont en phase d'optimisation et doivent encore être complétés. Cette nouvelle proximité entre les membres du Conseil communal et l'administration, mais également entre les services, est une efficacité très appréciable et très appréciée des différents intervenants dans le traitement des dossiers et leur circulation ainsi que dans l'exécution des tâches dévolues à l'administration.

Le Service social ainsi que le Service officiel des curatelles ont déménagé en février 2018 sur le site de Rossens alors que le Service des forêts a pu réorganiser l'espace libéré par certains collaborateurs du Service technique à Vuisternens-en-Ogoz.

La mise en place des réseaux TIC (téléphonie, informatique, communication), en lien avec les déménagements, a été un dossier conséquent. A cela s'est ajouté l'abandon de la technologie analogique sur le plan national qui a nécessité une adaptation générale des installations et des abonnements en technologie IP (Internet protocol). Ces migrations ne sont pas terminées à fin 2018 et se poursuivront durant le premier trimestre 2019.

Afin d'améliorer la coordination supérieure au sein de l'administration, des rencontres trimestrielles entre tous les chefs de service ont été instaurées en 2018.

L'administration communale, au sens large du terme, dispose à présent de magnifiques outils de travail, performants et fonctionnels. Ces changements d'environnement s'apparentent à un nouveau départ, ou à minima à une étape très importante, pour la Commune de Gibloux en matière d'organisation centralisée et de processus.

Service administratif

Pour mémoire, le Service administratif est composé de cinq secteurs dont les activités particulières de l'année 2018 sont relatées ci-après :

Ressources humaines :

Outre la fonction de centre de paie, la gestion des dossiers des collaboratrices et collaborateurs et les activités courantes, ce secteur a apporté son appui aux services dans les situations particulières ou compliquées ayant trait au personnel. Il a surtout entrepris la mise en place d'un nouveau système de gestion du temps de présence et des absences pour l'ensemble du personnel, applicable dès le début de l'année 2019. Ce dossier important et complexe n'a pas pu aboutir à fin 2018 et s'étendra encore sur le premier semestre 2019.

Secrétariat général :

Le Secrétariat général assume les tâches de chancellerie usuelles. Il apporte un appui au suivi et à la concrétisation de différents projets des dicastères qui lui sont rattachés et aux activités du Conseil général. Suite au déménagement, il a assumé une part prépondérante dans la mise en place de processus harmonisés. Il a notamment repris en charge des tâches générales communes à tous les services présents dans le nouveau bâtiment administratif. L'année 2018 a vu l'organisation d'une élection au Conseil communal, avec deux tours de scrutin, ainsi que de deux élections au Conseil général, lesquelles ont été, au final, décidées tacitement.

Contrôle de l'habitant :

Depuis l'emménagement dans le nouveau bâtiment administratif, le Contrôle de l'habitant assure l'accueil des administrés pour les trois services réunis, avec le souci de mettre à disposition de chacune et chacun tous les renseignements et informations utiles. Il assure notamment la gestion des votations et collabore aux scrutins des élections.

Administration scolaire et extrascolaire / Bibliothèques :

Les activités de ces deux secteurs, en lien direct avec un seul dicastère, sont relatées sous le chapitre « Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse ».



Farvagny-le-Grand (Service administratif, Service technique, Service des finances)



Rossens (Service social, Service des curatelles)



Vuisternens-en-Ogoz (Service des forêts)

Personnel communal

Effectif du personnel au 31 décembre 2018

	Effectif	EPT
SERVICE ADMINISTRATIF	38	15.28
Secrétariat général, RH	7	3.92
Contrôle de l'habitant	5	3.14
Affaires scolaires et extra-scolaires	20	6.37
Bibliothèque	5	1.60
Agriculture	1	0.25
SERVICE DES FINANCES	7	4.20
SERVICE TECHNIQUE	51	24.30
Administration du service	3	2.70
Police des constructions et aménagement	3	3.00
Adduction d'eau	1	1.16
Bâtiments	18	8.55
Edilité	11	6.54
Déchetteries	15	2.35
SERVICE DES FORETS	6	4.86
SERVICE SOCIAL	8	5.50
SERVICE DES CURATELLES	3	1.60
APPRENTISSAGE	2	
Commerce	1	
Forêt	1	
Total	115	55.74
Effectif réel	111	

La différence entre l'effectif total de 115 personnes et l'effectif réel de 111 personnes provient du fait que certains collaborateurs sont engagés dans plusieurs secteurs.

Statistique de la population

Quelques statistiques en matière de population de notre commune :

Population légale

Lieu	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017
Farvagny	2130	2168	2215	2236		
Corpataux-Magnedens	1237	1264	1296	1313		
Le Glèbe	1189	1238	1246	1260		
Rossens	1242	1254	1293	1335		
Vuisternens-en-Ogoz	938	975	975	995		
Total	6736	6899	7025	7139	7236	7306

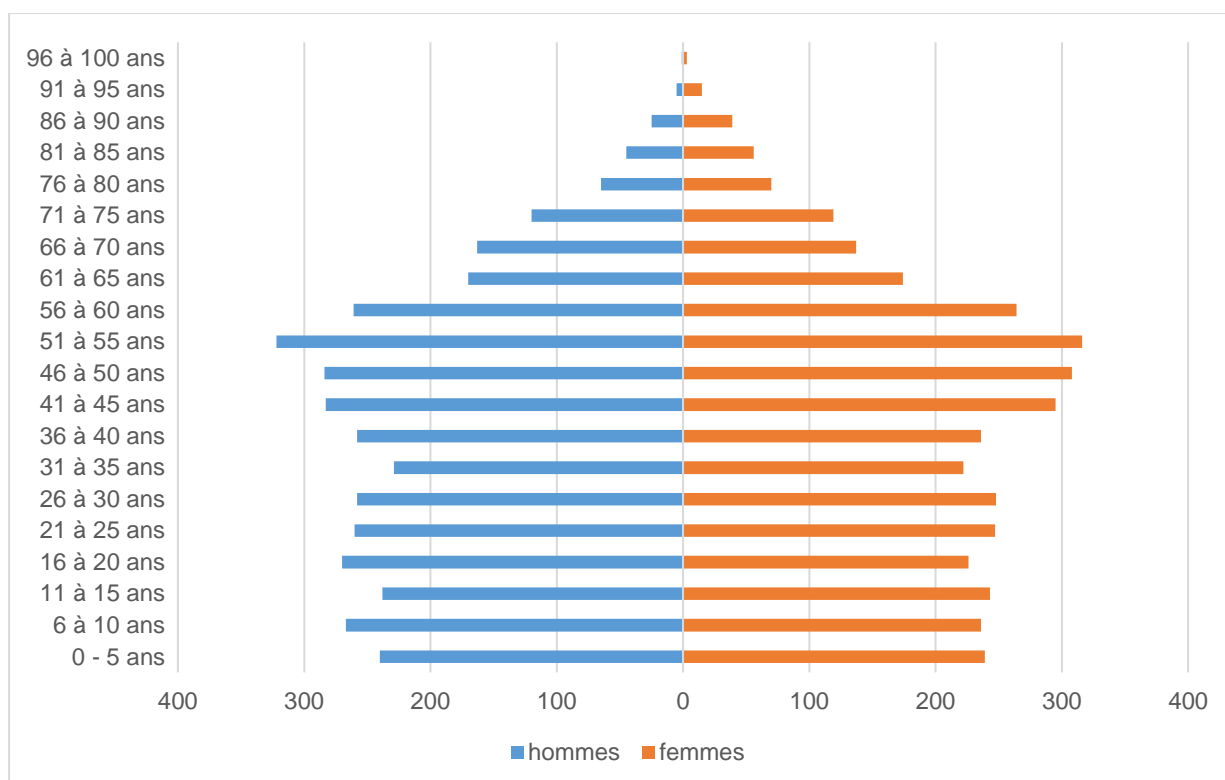
Source : annuaire des statistiques du canton de Fribourg

Population résidente

Lieu	31.12.2018
Farvagny	2409
Corpataux-Magnedens	1320
Le Glèbe	1297
Rossens	1381
Vuisternens-en-Ogoz	1050
Total	7457

Source : registre des habitants de la commune

Pyramide des âges au 31 décembre 2018 (population résidente)



Mouvements migratoires : mutations enregistrées au Contrôle de l'habitant

Statistique des quatre événements de la vie traités par le Contrôle de l'habitant ayant un effet sur la population migratoire.

Événement	2018
Arrivées	504
Départs	402
Naissances	76
Décès	46

Aménagement du territoire

La Commission d'aménagement s'est rencontrée six fois en 2018 et ses priorités sont restées les mêmes qu'en 2017. En effet, l'harmonisation des plans d'aménagement locaux (PAL) est un travail de longue haleine qui exige, entre chaque séance de la Commission, un important travail de la part du bureau d'urbanisme, du secrétariat et du président de la Commission. En début d'année, la discussion a également porté sur le nouveau plan directeur cantonal et les implications qu'il aura sur l'aménagement du territoire de la commune de Gibloux. Parmi ces implications, il convient de retenir celles qui concernent la répartition du potentiel d'urbanisation. En effet, des priorités sont fixées. Ce sont les suivantes :

- priorité 1 : tissu urbain situé dans un projet d'agglomération ;
- priorité 2 : tissu urbain situé dans un centre régional ;
- priorité 3 : tissu urbain hors des centres ;
- priorité 4 : secteurs urbanisés de tous les autres types d'espace.

La commune de Gibloux, suite à la prise de position du Conseil communal et aux négociations avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), a été classée dans la priorité 3 pour les villages de Corpataux, Rossens et les deux Farvagny. Les autres villages ont été mis en priorité 4. Concrètement, la délimitation du territoire d'urbanisation se fera selon les critères suivants :

- autoriser des extensions à proximité des secteurs présentant une certaine centralité (tissu urbanisé, équipements publics, desserte en transports publics, etc...) ;
- autoriser les extensions de zone à bâtir nécessaires pour les projets inscrits dans le plan directeur cantonal ;
- autoriser des extensions modérées et importantes dans les territoires situés dans les priorités d'urbanisation 1, 2 ou 3 ;
- autoriser des extensions modérées dans les territoires situés à moins de 300 m. d'un noyau d'urbanisation et présentant un niveau de desserte en transports publics raisonnable ;
- dans les territoires situés à plus de 300 m d'un noyau d'urbanisation, envisager essentiellement des mesures de densification et de requalification.

Ces nouvelles orientations données par le plan directeur cantonal ont, par anticipation, déjà été intégrées aux réflexions de la Commission d'aménagement. Cela permettra une meilleure adéquation entre le PAL harmonisé et le plan directeur cantonal. Cependant, les conséquences concrètes et directes sur le PAL harmonisé ne sont que mineures étant donné que nous n'avons, pour l'instant, pas comme priorité d'augmenter les zones à bâtir. En effet, les parcelles en zone à bâtir sur le territoire de la commune sont suffisantes pour les dix à quinze prochaines années. Cela est dû à la densification imposée par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. De plus, les PAL de nos anciennes communes avaient tous planifié des surfaces assez conséquentes pour les nouvelles zones à bâtir.

En ce qui concerne l'harmonisation du PAL proprement dite, un des premiers thèmes traité est celui des demandes de mises en zone et de dézonage. Une vingtaine de demandes de mise en zone pour un total d'environ 121'000 m² et de dézonage sont parvenues à l'administration communale. Celles-ci ont été traitées en se demandant ce qu'apporterait la mise en zone de la parcelle concernée aux objectifs fixés. De ce fait, les mises en zone acceptées portent sur une surface de 10'174 m² pour la zone résidentielle et de 16'036 m² pour la zone d'activités.

Lors d'une séance avec le représentant du Service des constructions et de l'aménagement (SECA) qui traitera notre PAL, le concept global a été présenté et un échange fructueux portant sur un certain nombre de questions ouvertes a eu lieu. Ainsi, notre projet correspondra au mieux aux exigences de la DAEC.

Les études connexes à la réalisation d'un PAL ont également été abordées en séance de Commission d'aménagement. Pour rappel, quatre études complémentaires doivent être réalisées en parallèle à la révision du PAL. Il s'agit de :

- **concept communal des énergies** : terminé et validé par les instances communales ;
- **constatation de la nature forestière** : crédit d'investissement voté - réalisation en 2019 ;
- **inventaire préalable des biotopes, milieux humides, prairies sèches** : crédit d'investissement voté - réalisation en 2019.
- **concept de stationnement.**

Enfin, la Commission a traité du règlement communal d'urbanisme (RCU) lors de deux séances. Les règles en lien avec l'énergie contenues dans le projet de RCU reprennent les propositions de la Commission de l'énergie. Pour ce qui est de l'aménagement, l'harmonisation des zones a permis de réduire de 27 à 21 types de zones et d'intégrer les exigences du plan directeur cantonal.

Le Conseil communal s'est prononcé en 2018 sur les zones d'intérêt général (ZIG) et sur le plan directeur communal. Il doit encore se prononcer sur le plan d'aménagement de zones (PAZ).

Mme Laetitia Weber a quitté la Commission d'aménagement lorsqu'elle a démissionné du Conseil général. Elle est remplacée par M. Stephan Velan, représentant du cercle de Rossens. Merci à Mme Weber pour sa participation et son expérience mise à disposition de la Commission d'aménagement.

Gravières

Trois changements importants dans le domaine des gravières sont à signaler. Le premier a trait à la mise en exploitation de la gravière de Grand-Champs et à la mise en service des installations de traitement des graviers pour la Gravière de Corpataux et celle de Grand-Champs. Le contrôle de la mise en place des mesures d'accompagnement visant à minimiser l'impact sur l'environnement est un des objectifs 2019 du dicastère.

La remise en état de la gravière de Boussevent et de la gravière de Contramont est achevée. La nature et l'agriculture ont retrouvé leur place. Nous avons, à Contramont, une belle zone nature qui va permettre aux habitants de notre commune et d'ailleurs d'entendre le croassement des grenouilles et de voir le vol des hirondelles. Cela deviendra une belle aire de délasserment pour la population de Gibloux.

Une des tâches importantes pour la commune est de s'assurer que les gravières arrivant en fin d'exploitation soient remises en état et de leur redonner la fonction initiale qu'elles avaient avant l'exploitation du gravier.

Nom	Localité	Exploitant	Statut	Taxes ¹ perçues en 2018
Décharge du Té	Estavayer-le-Gibloux	JPF Gravières SA	En activité	CHF 17'725.95
Gravière Les Moteyres	Estavayer-le-Gibloux	Macheret Fils SA	En activité	CHF 8'000.00
Gravière Savary	Grenilles	Savary, Béton-Frais et Gravières SA, Vesin	En activité	CHF 2'406.35
Gravière de Contramont	Grenilles	SPC – Service des ponts et chaussées	Remise en état terminée	
Gravière de Boussevent	Farvagny-le-Petit	G. Huguenot S.A., Rueyres-St-Laurent	Remise en état terminée	CHF 140.40 Pour la période 01.01 au 30.06.18
Gravière des Grand-Champs	Farvagny-le-Petit	JPF Gravières SA	En construction	CHF 500'000.00
Gravière de Corpataux	Corpataux	Gravière de Châtillon SA	En activité	Paiement total effectué en 2015

¹ Les taxes sont définies dans des conventions avant la demande de permis d'exploiter. Ce sont, le plus souvent, des taxes liées aux transports de matériaux qui utilisent les infrastructures communales, à l'exception notoire de la gravière de Grand-Champs dont la commune est en grande partie propriétaire. Dans ce dernier cas, les taxes concernent, en premier lieu, le matériel extrait au m³.

Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse

Le Dicastère des Affaires scolaires, des Structures de garde et de la Politique de l'Enfance et de la Jeunesse a poursuivi les travaux d'uniformisation lors de cette année 2018, en particulier ceux en lien avec le développement de la politique scolaire et extrascolaire, mais également avec la mise en œuvre concrète de la politique active relative à l'Enfance et à la Jeunesse.

S'agissant des Affaires scolaires, les études technique et démographique ont été en grande partie réalisées en 2018 et seront intégrées dans le rapport sur la Politique communale scolaire et extrascolaire qui sera publié au début de l'été 2019. Pour rappel, l'objectif politique visé est celui d'organiser notre cercle scolaire en plusieurs Établissements durables avec une prise en charge globale de nos enfants, ceci en faveur de l'épanouissement scolaire des élèves et du développement des prestations aux familles. Cette année 2018 a connu également plusieurs changements en lien avec l'entrée en vigueur durant l'été 2018 des dernières grandes modifications inhérentes à la nouvelle loi scolaire. Enfin, l'actualité politique a également nécessité de revoir transitoirement les subventions communales en faveur des activités sportives et culturelles dans le cadre scolaire.

Les affaires en lien avec les Structures de garde ont également évolué avec la mise en œuvre de la nouvelle réglementation communale concernant les Accueils extrascolaires (AES). Celle-ci a induit une certaine réorganisation des ressources pour permettre l'extension des prestations, notamment durant les vacances scolaires, ce qui se ressent positivement du point de vue de l'offre aux familles et des finances communales.

Finalement, le Dicastère a travaillé à la concrétisation du premier axe de développement de la politique communale relative à l'Enfance et la Jeunesse. Les projets FriTime Gibloux et Midnight Gibloux ont été simultanément lancés en septembre 2018 et ont connu un grand succès, témoignant, s'il le faut, de leur nécessité.

Le Dicastère ne peut conclure sans remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin en faveur de ses affaires, notamment les membres des commissions CAS, CSG et CEJ. En particulier, des remerciements sont adressés à tout le personnel communal et spécialement à Mme Claudine Pochon, Responsable de l'Administration scolaire et extrascolaire. Dans ce contexte-là, le Dicastère ne peut que se réjouir des travaux futurs à réaliser.

Fabien Schafer
Conseiller communal
Dicastère des Affaires scolaires, des Structures
de garde, de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires scolaires

Organisation du cercle scolaire de Gibloux

Le cercle scolaire comprend 3 Établissements correspondant aux anciens cercles scolaires que sont Le Glèbe, Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Corpataux-Magnedens/Rossens. Suite à la nouvelle loi scolaire, la commune n'est plus l'autorité scolaire du cercle mais continue à l'administrer. La direction d'école est formée de M. Joël Descloux, Responsable d'Établissement, et de Mme Alexandra Gremaud, Responsable d'Établissement adjointe.

Gestion du cercle scolaire de Gibloux

L'année 2018 fut marquée par l'arrêt du Tribunal cantonal du 7 décembre 2017 (TF 2C_206/2016) qui a généré un certain flou au niveau cantonal s'agissant de la prise en charge des fournitures scolaires et des activités sportives et culturelles dans le cadre scolaire. Au vu des incertitudes y relatives, la commune a opté pour une pratique dans la continuité, dans l'attente que les décisions soient formalisées au niveau cantonal en 2019. À raison puisque la rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée, les enfants étant tous adéquatement équipés. De même, la commune a décidé de prendre en charge les frais des élèves ne pouvant plus être facturés aux parents pour les camps de sports, ce qui a permis de poursuivre les activités comme à l'accoutumée.

S'agissant des aspects financiers, les comptes sont globalement en ligne avec le budget qui avait déjà intégré les modifications relatives à l'entrée en vigueur des derniers changements opérés par la nouvelle loi scolaire. Les transports scolaires sont en effet, depuis l'été 2018, à la charge intégrale de la commune. L'uniformisation du cercle scolaire s'est, quant à elle, poursuivie et a permis, en 2018, à tous les écoliers d'être traités de manière identique sur l'ensemble du cercle scolaire du point de vue des subventions qui leur sont attribuées. Les fluctuations ordinaires découlant des effectifs scolaires ont pu être assumées.

Au surplus, les travaux en lien avec l'organisation du cercle scolaire, notamment quant au développement des infrastructures – restant à ce jour encore disparates - et des prestations annexes, se sont poursuivis avec la réalisation d'une étude technique sur le potentiel des trois pôles scolaires existants ainsi que sur le développement démographique. Ces études, dont la finalisation interviendra en 2019, seront intégrées au rapport sur la Politique communale scolaire et extrascolaire dont la communication sera faite au début de l'été 2019.

Statistique – Effectifs des élèves et nombre de classes pour le cercle scolaire de Gibloux

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
Enfantines	9	175	19,4
Total enfantines	9	175	19,4
Primaires			
3H	5	93	18,6
4H	4,5	88	19,6
5H	5,5	106	19,3
6H	5	100	20,0
7H	6	106	17,7
8H	4	88	22,0
Total primaires	30	581	19,4
TOTAL GENERAL	39	756	19,4

1 classe à 2 degrés 3-4H à Corpataux

1 classe à 2 degrés 4-5H à Farvagny

1 classe à 2 degrés 3-4H à Vuisternens-en-Ogoz

Les effectifs ci-avant recensent les élèves de façon « physique ». En termes de statistique, par contre, les effectifs à considérer pour déterminer le nombre de classes sont supérieurs, ceci étant dû à la présence d'enfants en intégration qui comptent pour trois élèves.

Statistique – Effectifs globaux par école

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
Farvagny	14	291	20,8
Vuisternens-en-Ogoz	4	78	19,5
Corpataux	4	67	16,8
Magnedens	1	18	18,0
Rossens	8	154	19,3
Estavayer-le-Gibloux	8	148	18,5
TOTAL GENERAL	39	756	19,4

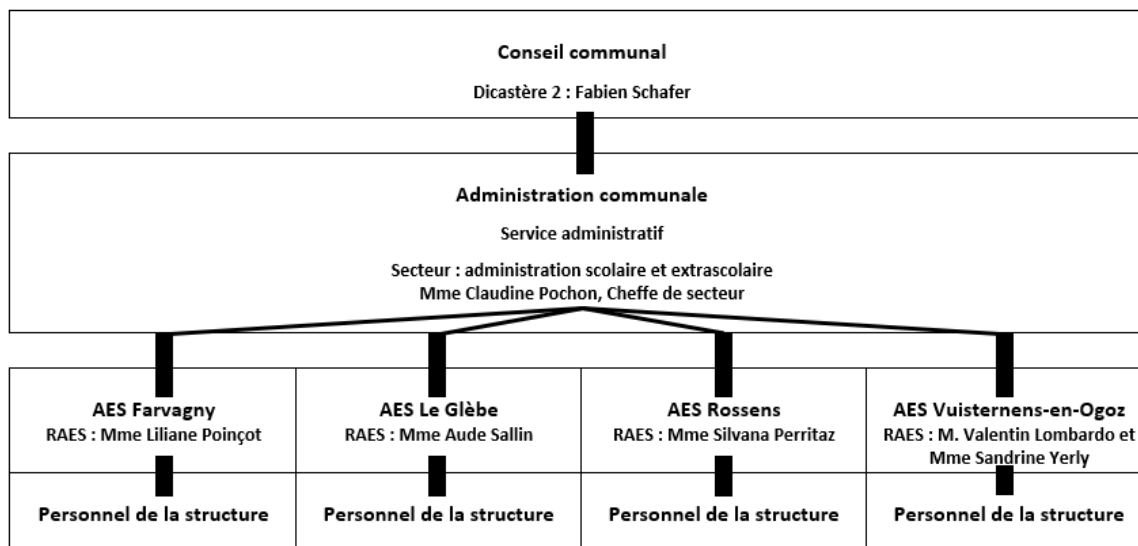
De manière générale, il sied de préciser que les projections liées au développement démographique indiquent une augmentation de la population au sein de notre commune de Gibloux. Une étude y relative a débuté en 2018 et les résultats seront intégrés au rapport 2019 relatif à la Politique communale scolaire et extrascolaire. Pour la commune de Gibloux, il s'agira d'anticiper au mieux cet accroissement d'élèves afin de pouvoir continuer à répondre de manière optimale aux besoins scolaires.

Structures de garde

Accueil extrascolaire

Les Accueils extrascolaires (AES) de la commune de Gibloux se situent sur quatre sites que sont Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ils sont gérés par des Responsables de site qui sont eux-mêmes rattachés au secteur de l'Administration scolaire et extrascolaire du Service administratif.

L'année 2018 a été synonyme d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation communale. La mise en œuvre a pu rapidement être pérennisée et la population peut désormais bénéficier de cette structure également durant une grande partie des vacances scolaires et le mercredi après-midi. Les comptes présentent un résultat meilleur que celui que prévoyait le budget du fait des conséquences positives de la nouvelle réglementation communale relative aux AES : l'organisation du personnel a été optimisée et les prestations élargies tout en diminuant les charges des structures. Le Dicastère poursuivra les travaux dans ce sens lors de ces prochaines années, notamment en lien avec la mise en œuvre de la politique communale en matières scolaire et extrascolaire.



Inscriptions 2018/2019

AES par semaine	avant l'école	matinée	midi	après-midi	après l'école	TOTAUX	Nombre d'enfants inscrits
Estavayer-le-Gibloux	13	0	29	0	27	69	37
Farvagny	4	0	78	2	65	149	54
Rossens	0	0	65	2	43	110	44
Vuisternens-en-Ogoz	9	3	69	6	54	141	40
TOTAL	26	3	241	10	189	469	175

Les chiffres de ce tableau sont indicatifs : ils correspondent aux inscriptions régulières mais ne tiennent pas compte des inscriptions irrégulières. La fréquentation des structures peut donc se situer au-dessus de ces projections, notamment sur les plages de midi et après l'école.

Autres structures

La commune de Gibloux soutient, en collaboration avec la commune de Hauterive FR, différentes structures d'accueil par le biais de subventions directes et indirectes aux structures ou aux parents. Les services suivants peuvent ainsi être proposés :

- **La crèche La Marelle** : elle est située sur deux sites que sont Farvagny-le-Grand et Grangeneuve (Hauterive FR). À noter que la commune supporte le déficit de cette structure qui est, pour l'année 2018, quelque peu plus élevé que celui budgétisé (différence de + CHF 8'000.-). Cette différence s'explique essentiellement par la période transitoire liée à l'ouverture d'un nouveau groupe sur Farvagny-le-Grand suite au déménagement de la crèche depuis Villarod. À noter que la crèche a pleinement pris possession de ses nouveaux locaux à Farvagny-le-Grand et que la structure a désormais pris son rythme à satisfaction des enfants et du personnel encadrant. Le Dicastère adresse ses remerciements au comité, à la direction de la crèche et à son personnel pour leur important engagement en faveur de nos plus jeunes concitoyennes et concitoyens.
- **L'Accueil Familial de Jour de la Sarine** : cette association met en contact les parents et les mamans de jour afin d'obtenir un moyen de garde plus flexible que les structures communales. Elle assure le suivi administratif et la coordination entre les différents acteurs, dont notamment la commune et les parents, ces derniers pouvant bénéficier d'une subvention. L'année 2018 est en ligne avec les prévisions et n'appelle pas de remarque particulière.
- **Les écoles maternelles** : la commune de Gibloux accueille deux entités sur son territoire que sont la *Maison des Petits*, qui a pris possession de nouveaux locaux en 2018 à Villarod, et la *Chrysalide*, à Rossens. La commune soutient ces structures par des prestations en nature et financières et peut aussi être appelée à subventionner les parents. La commune de Hauterive FR procède de même avec l'école maternelle Le Jardin Câlin. Les enfants des deux communes bénéficient d'un « libre-passage » aux différentes structures, ce qui signifie que les tarifs appliqués sont identiques.

Ecoles spécialisées

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)

Les services auxiliaires scolaires SLPP sont assumés par Flos Carmeli. La commune de Gibloux est l'interlocutrice pour la région du Gibloux et représente donc également la commune de Hauterive FR avec laquelle notre commune est conventionnée. Ces services comprennent la logopédie, la psychologie et la psychomotricité.

Emplacement des services	
Ecole (antenne principale sur le territoire)	Services principaux
Corpataux	Psychologie
Farvagny-le-Grand	Logopédie, psychologie, psychomotricité
Estavayer-le-Gibloux	Logopédie, psychologie
Rossens	Logopédie

Les comptes SLPP sont en ligne avec le budget et n'appellent aucun commentaire supplémentaire. À relever les travaux actuellement en cours au niveau cantonal relatif au règlement d'exécution de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) qui impacteront l'organisation de ces services à l'avenir. Ces questions seront reprises une fois les règles cantonales définitivement établies et communiquées.

Bibliothèques

Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG)

La BRG se situe sur deux sites : Farvagny-le-Grand (CO) et Rossens (école primaire). Sa responsable, Mme Claire-Lise Progin, est secondée de Mme Anne-Laure Brügger sur le site de Rossens et peut compter sur l'engagement de l'ensemble du personnel de la BRG, dont la dotation s'est légèrement améliorée depuis la fusion.

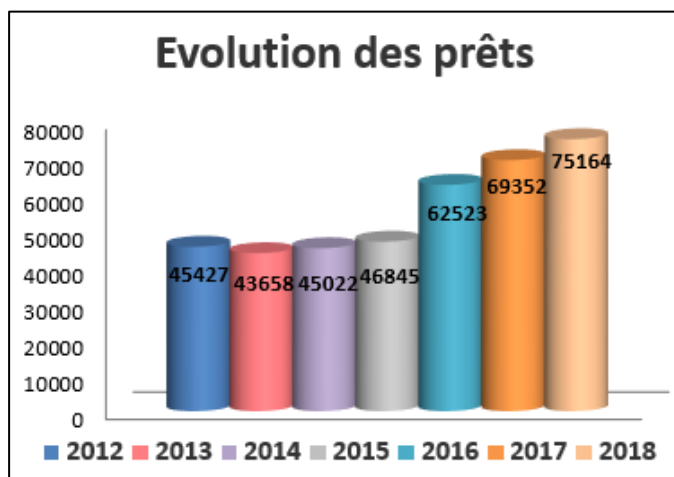


Après l'année du 30^e anniversaire, la BRG a retrouvé un rythme habituel en 2018. Dans la continuité des années précédentes depuis 2016, la structure a continué à connaître une augmentation de sa fréquentation et des emprunts en établissant un nouveau record : plus de 75'000 ouvrages prêtés. En tenant compte de la population des communes de Gibloux et Hauterive FR au 31 décembre 2017, il peut être relevé que 14% de la population de notre région fréquente la BRG. Au surplus, il est fait renvoi au Rapport d'activité 2017 de la BRG, dont un extrait statistique se trouve aux pages suivantes.

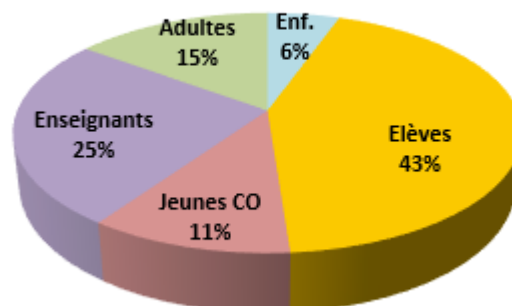
Le Dicastère relève l'important engagement des collaboratrices, en particulier de leur responsable, Mme Claire-Lise Progin, qui contribue pleinement au dynamisme de la BRG et les en remercie.

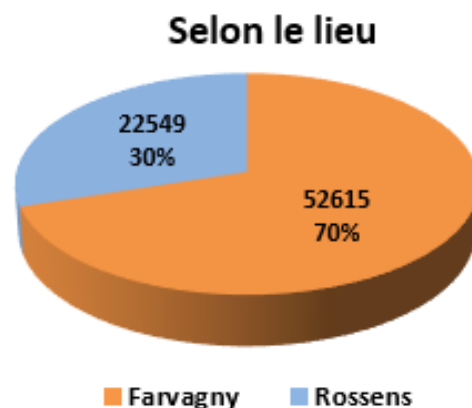
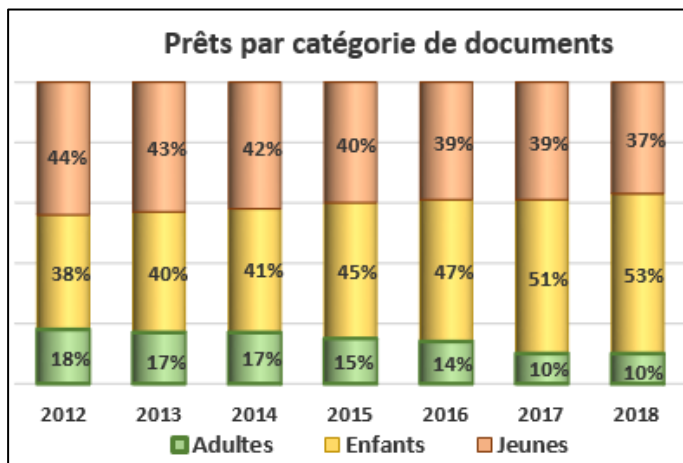
Statistiques 2018

Prêts

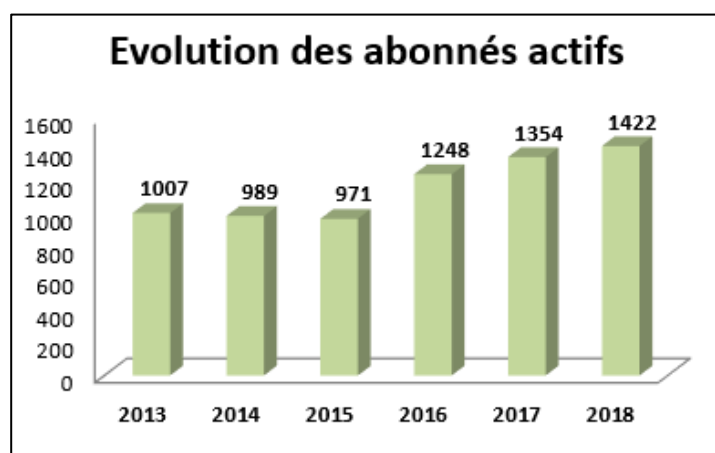
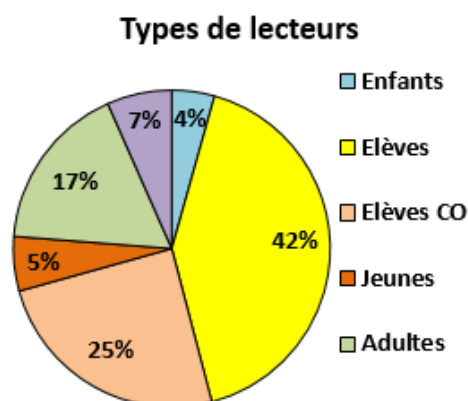
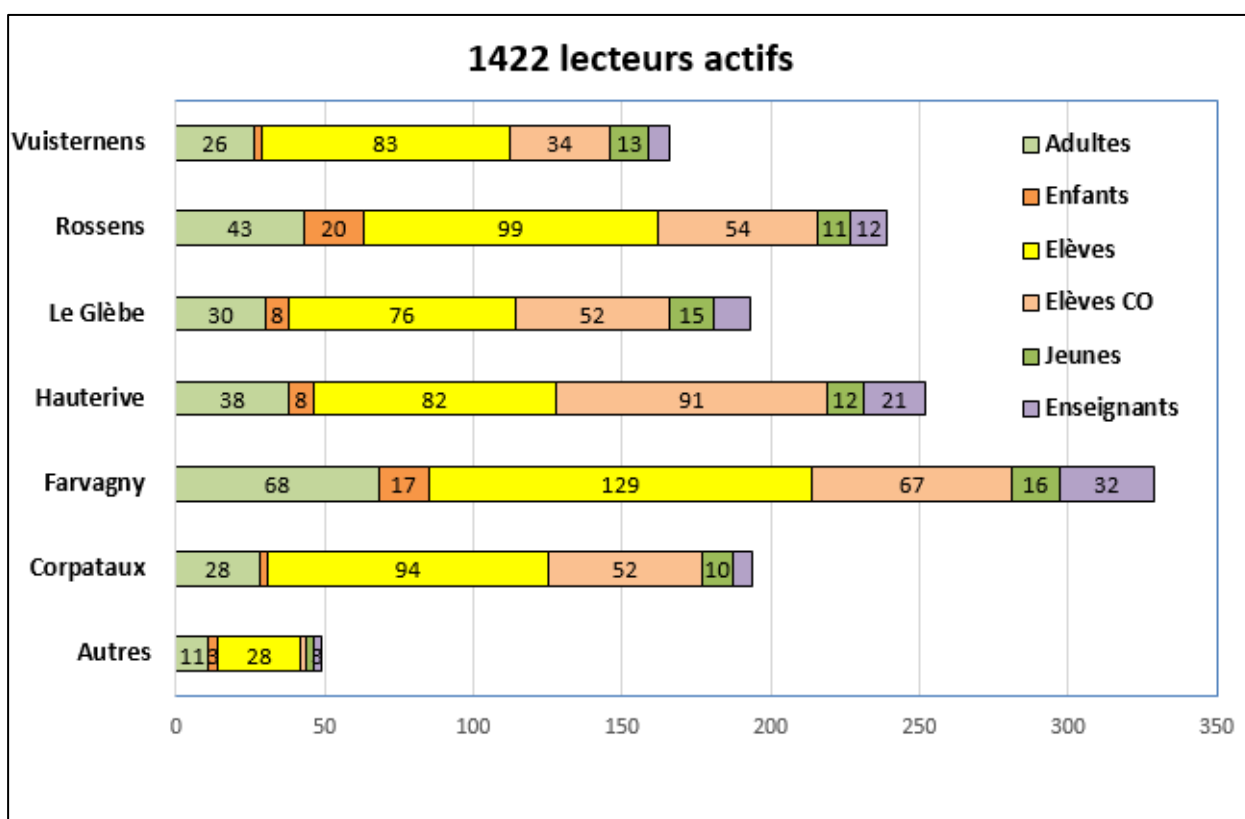


Selon type de lecteurs



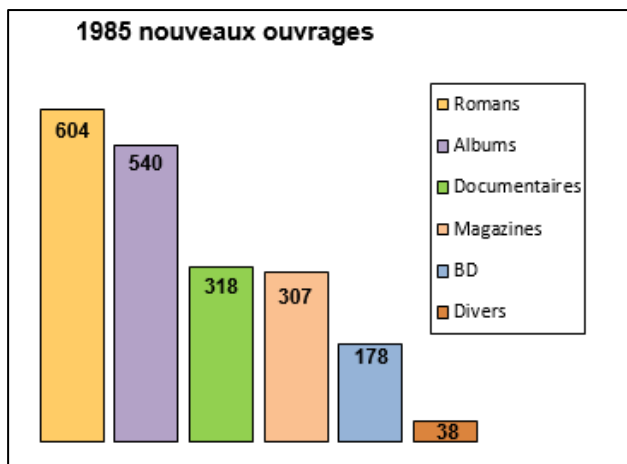


Lecteurs

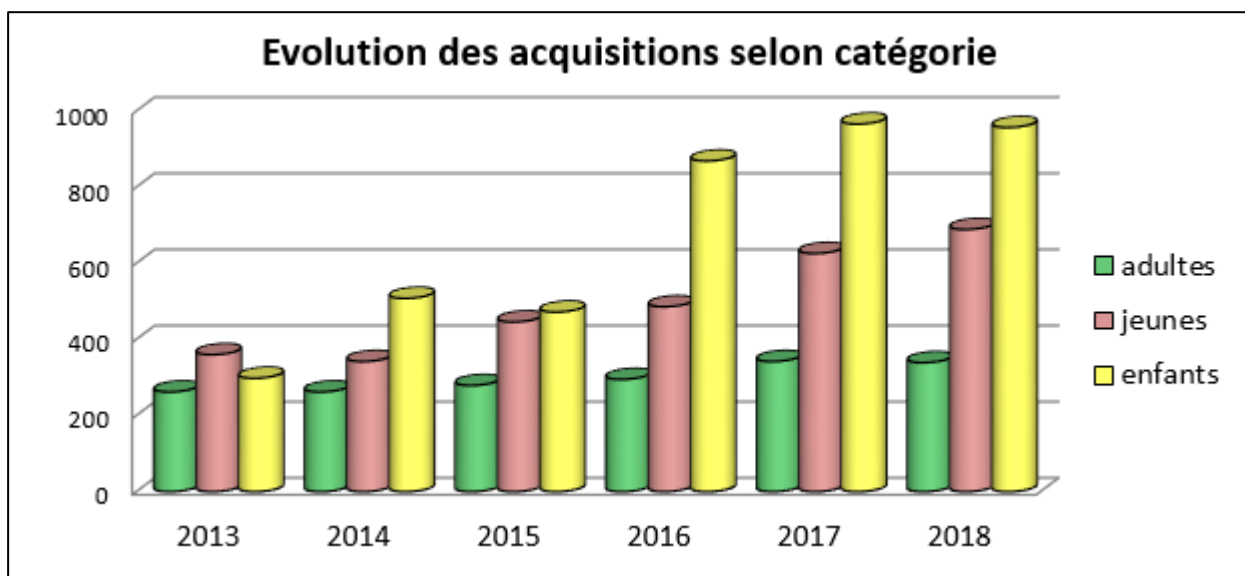
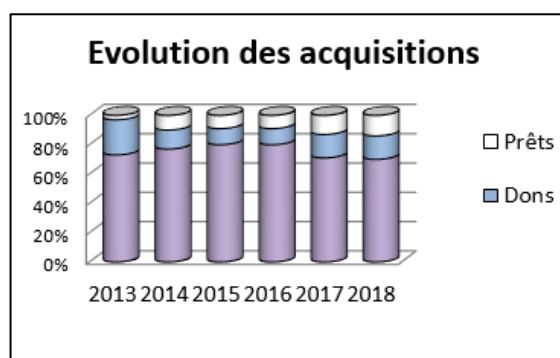
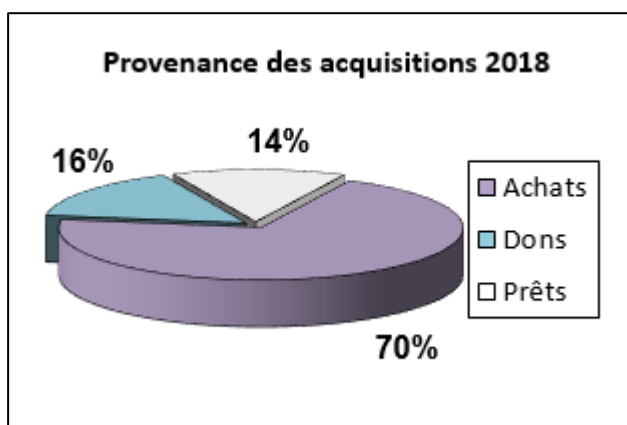
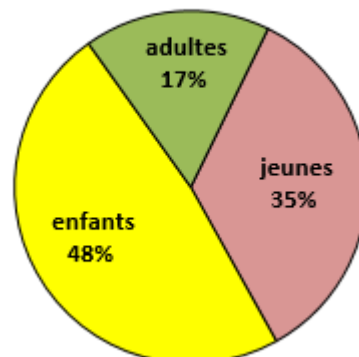


Acquisitions et provenance des classes 2018

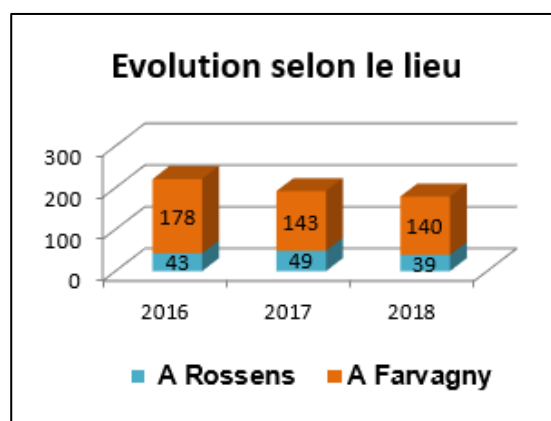
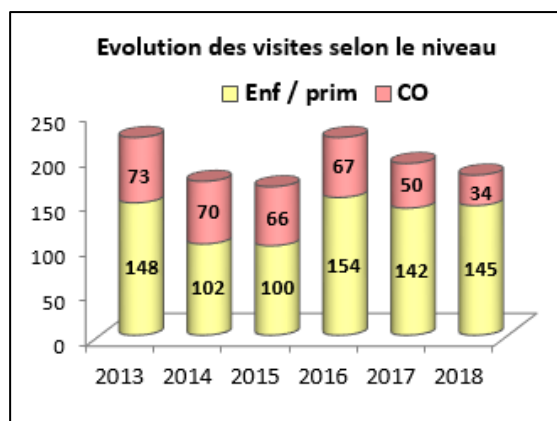
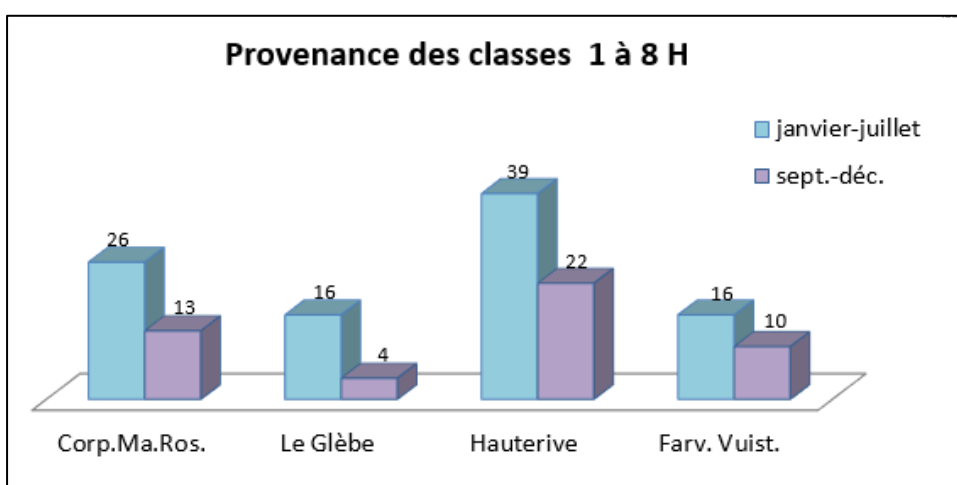
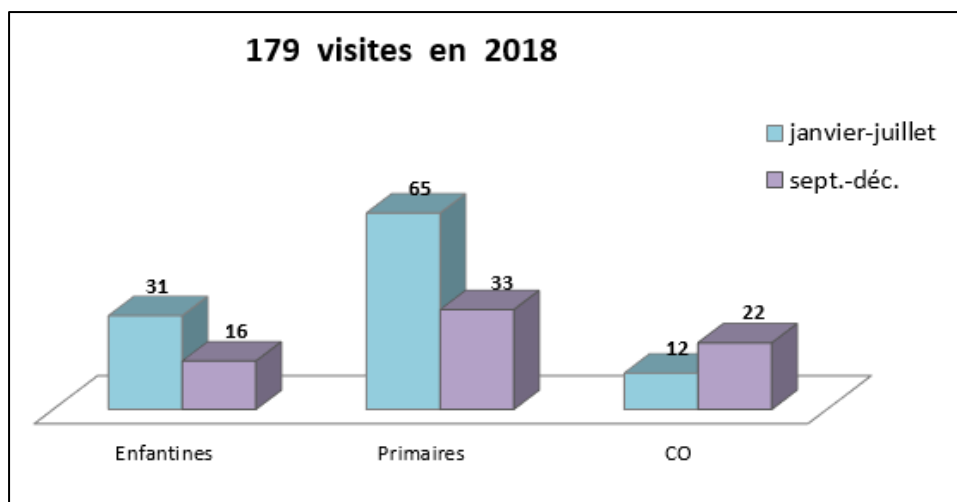
Acquisitions



Répartition selon catégorie



Classes



Autres loisirs

Ludothèque

La Ludothèque du Gibloux est gérée par un comité de bénévoles et bénéficie du soutien des communes de Gibloux et Hauterive FR dans la continuité de ce qu'assumait déjà l'ACG. Le soutien s'exprime de deux manières : l'un financier, par un subventionnement à hauteur de CHF 1.- par habitant, et l'autre en nature, par la mise à disposition des locaux. S'agissant de ce dernier point, il sied de relever que la ludothèque a quitté Hauterive FR en 2018 pour rejoindre les locaux de l'ancienne administration de Vuisternens-en-Ogoz. Ce recentrage est bénéfique pour la structure qui a vu son taux de fréquentation augmenter, ainsi que pour la population de Gibloux qui bénéficie d'un service à plus grande proximité, comme en témoignent les statistiques.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

Le premier semestre 2018 a été nécessaire à la création de groupes de travail pour permettre la mise en œuvre du premier axe de développement de la politique communale active relative à l'Enfance et la Jeunesse, alors que le deuxième semestre 2018 a été le témoin de leur réalisation concrète.

FriTime Gibloux

2018 a été une période de transition entre le projet du Glèbe qui s'est achevé après 4 ans d'activité et le lancement du projet Gibloux. Le groupe de coordination peut désormais compter sur une dizaine de bénévoles motivé-e-s qui s'emploient à offrir des activités variées à nos enfants de différents âges. Le lancement à l'automne 2018 a nécessité quelques ajustements mais s'est globalement très bien déroulé. Le projet continuera à être développé et pérennisé en 2019.

Le Dicastère remercie toutes les personnes qui se sont engagées et / ou qui continuent à s'engager pour la réussite de ce projet. En particulier, il sied de relever le passage de témoin entre Madame Martine Lachat-Clerc, l'une des fondatrices du projet FriTime du Glèbe et coordinatrice du projet actuel, et Madame Marion Chavanne, nouvelle coordinatrice depuis le mois de décembre 2018.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé au rapport FriTime Gibloux du 12 février 2019.

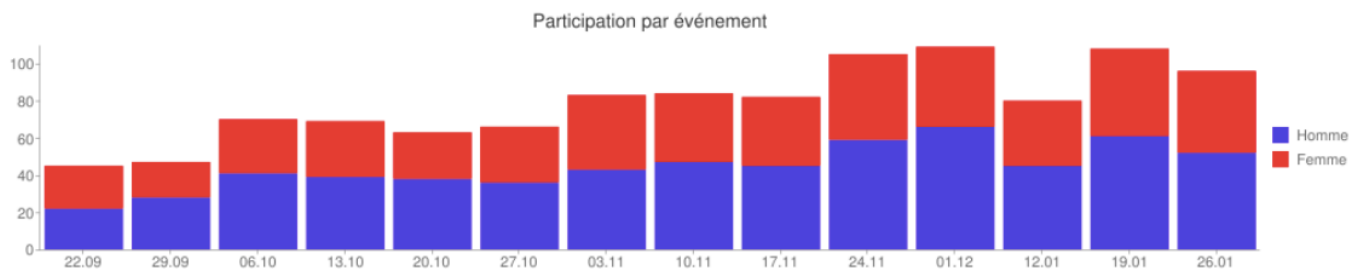
Midnight Gibloux

Le Midnight Gibloux a été lancé en 2018. Après un travail de fond par le groupe de planification lors du premier semestre afin d'arrêter les critères généraux, le projet a été lancé en septembre 2017 et connu une magnifique phase pilote. En effet, la fréquentation du projet a été bien supérieure à ce qu'attendue pour une phase de lancement avec en moyenne 79.1 jeunes qui se sont retrouvés chaque samedi soir. Au total, 1107 visites et 286 jeunes ont été enregistrés sur l'ensemble des 14 soirées. Le CO du Gibloux comptant environ 400 élèves, cela signifie que plus d'un jeune sur deux a profité de ce projet. La participation féminine a également été excellente (43.8%). À noter que les soirées ont été maintenues pendant les vacances scolaires d'automne, et ce test s'est avéré concluant au vu de la très bonne fréquentation.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé au rapport de la Fondation Idée Sport du mois de mars 2019 dont suivent ci-après quelques extraits statistiques.

		2018/19
Données du projet Midnight Gibloux		
Évènement		14
Nombre de visites		
Total		1107
Homme		625
Femme		485
Nombre de visiteurs		
Total		286
Homme		157
Femme		129
Participation		
Moyenne de participation totale		79.1
Moyenne homme		44.4
Moyenne femme		34.6
Maximum		109
Minimum		45

Participant-e-s par soirée



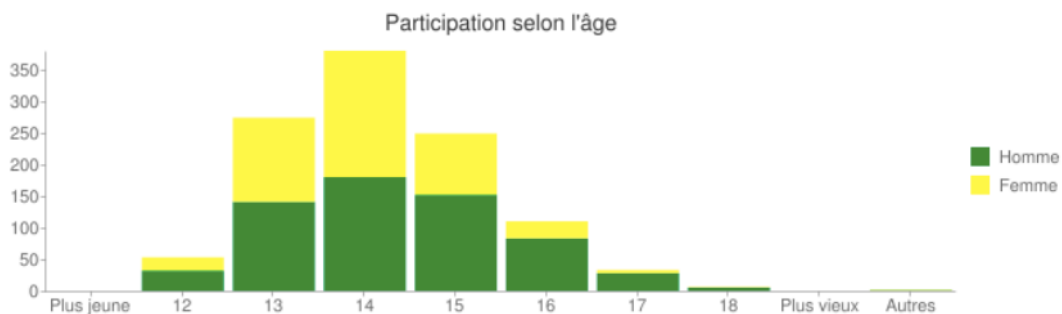
Constance des participant-e-s



Sur l'ensemble de la phase pilote, 46.9% des participants sont des visiteurs constants – c'est-à-dire qu'ils sont venus à plus d'une soirée sur deux – tandis que 45.1% d'entre eux sont des visiteurs sporadiques (englobe les jeunes qui sont venus plusieurs fois, mais pas à la moitié des événements). Ces taux sont également très élevés en comparaison aux autres projets MidnightSports.

Bien que le Midnight Gibloux soit nouveau, ces chiffres montrent que ces soirées sont devenues habituelles chez les jeunes de la région, voire incontournables pour un noyau dur de participants présents chaque semaine, dès l'ouverture des portes.

Age des participant-e-s



Domicile des participant-e-s

Au total, 72,7% des participants habitent le Gibloux et 25% habitent Hauterive FR.

Gibloux, par village	%	Autres villes	%
Farvagny-le-Grand et le-Petit	25.7	Hauterive (Posieux + Ecuwillens)	25 (12.6 + 12.4)
Rossens	13.7	Marly	0.7
Vuisternens-en-Ogoz	11.9	Grangeneuve	0.4
Corpataux	8	Courtepin	0.3
Grenilles	3.7	Fribourg	0.3
Ruyères-Saint-Laurent	3.2		
Villarsel-le-Gibloux	2.5		
Villarod	1.6		
Estavayer-le-Gibloux	1.2		
Posat	0.7		
Magnedens	0.5		

Affaires sociales – Santé - Intégration

L'année 2018 constitue un tournant important dans la mesure où le Service Social ainsi que le Service des Curatelles du Gibloux ont déménagé de Farvagny pour intégrer de nouveaux et spacieux locaux transformés à Rossens dans l'ancienne poste.

La réorganisation, tant administrative que comptable, est finalisée et a induit des effets financiers conséquents et positifs car nous relevons, à nouveau, une déduction importante des frais d'assistance au budget.

Il faut encore préciser que le suivi de la gestion administrative et financière, sans l'octroi de l'aide matérielle, pour de nombreuses personnes et familles se poursuit à notre entière satisfaction. Ce processus permet, en effet, d'anticiper une demande éventuelle de prestations financières de l'aide sociale. Il est, de ce fait, très important de maintenir de tels suivis.

Nous constatons avec plaisir que les frais de l'assistance sont bien tenus et attribués selon les normes légales et nous tenons à remercier et à féliciter Mme Nicole Villet et son équipe pour cette bonne gestion.

Il y a encore lieu de rappeler que, selon les exigences de la Loi sur l'aide sociale cantonale du 14 novembre 1991, les services sociaux cantonaux ont l'obligation de déposer jusqu'au 31 mars 2019 leur rapport de gestion annuel au Département cantonal des affaires sociales. Dès lors, ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion communal 2018, tout en sachant qu'il a été accepté par l'Exécutif de Gibloux et qu'il sera soumis pour approbation au Conseil général dans sa session du printemps 2019.

Pour ce qui a trait au Service des Curatelles, nous constatons une nette augmentation du nombre de mandats en 2018, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation du taux d'activité de la curatrice dès 2019 et ce, pour faire face aux tâches découlant de la gestion de ces dossiers. Là également, nous relevons une très bonne gestion, tant administrative que comptable, de ce service, ce dont nous sommes très satisfaits, et nous adressons également à Mme F. Schouwey notre vive reconnaissance pour ces bons résultats.

Malgré le fait que, selon les statistiques, nous constatons que le chômage est en net recul dans notre canton, nous relevons que le nombre de personnes de plus de 55 ans inscrites au chômage s'est accru. Tant les jeunes ayant terminé leur formation que les seniors en fin de chômage sont mis à l'écart d'un marché du travail de plus en plus sélectif.

Cette situation génère, bien entendu, des conséquences difficiles pour certains d'entre eux qui n'ont plus d'autre solution que de s'adresser aux services sociaux régionaux. Il est temps d'en prendre conscience.

Diana Carbonnier
Conseillère communale
Dicastère des Affaires sociales, de la
santé et de l'intégration

Service des curatelles

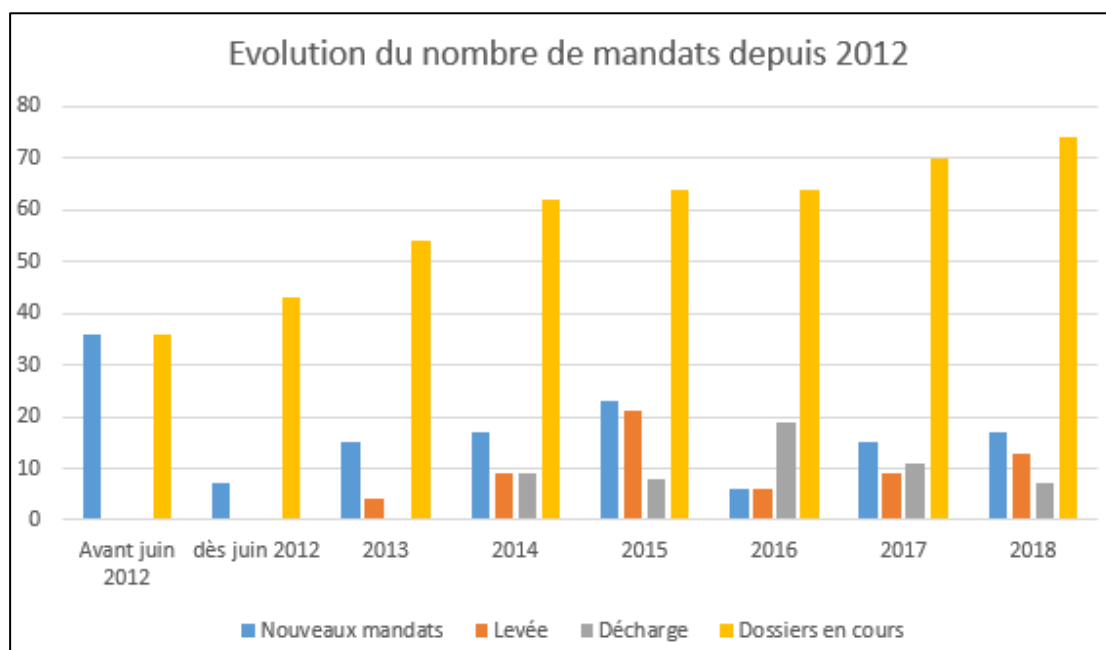
Curatrice officielle : Fabienne Schouwey

Le Service des curatelles du Gibloux s'occupait, au 31 décembre 2018, de 74 personnes au bénéfice d'une curatelle. Cependant durant l'année ce chiffre a atteint 80.

Quelques chiffres 2018 :

- Décès 4
- Transfert dans d'autres communes 6
- Levée 5
- Entretien extérieur 106
- Entretien au bureau 184
- Total des entretiens 290

Plus de CHF 120'000.- de paiements mensuels hors ordres permanents



	Nouveaux mandats	Levée	Décharge	Dossiers en cours
Avant juin 2012	36	0	0	36
dès juin 2012	7	0	0	43
2013	15	4	0	54
2014	17	9	9	62
2015	23	21	8	64
2016	6	6	19	64
2017	15	9	11	70
2018	17	13	7	74

Au niveau du personnel, pas de changement pour 2018.

80 % curatrice

80 % personnel administratif

Service social du Gibloux

Cheffe de service : Nicole Villet

Comptes 2018

No	Libellé	Budget 2018	Comptes 2018
5810	Frais de personnel et administratifs	498'667.00	484'420.92

La charge financière relative aux frais de personnel a été sensiblement supérieure aux prévisions budgétaires, malgré le fait que le service ait été en sous-effectif près des trois quart de l'année. Ce surcoût est notamment dû au solde des charges liées à un licenciement fin 2015.

5811	Assistance (part à charge des communes)	485'000.00	610'524.75
------	---	------------	------------

Les frais d'assistance à charge des communes ont été sensiblement inférieurs aux prévisions budgétaires. Ce poste est effectivement très difficile à évaluer au moment de l'établissement du budget. Toutefois, nous pouvons déjà ressentir quelques effets des différentes mesures mises en place dans l'organisation du travail par, notamment, une diminution de la durée du suivi d'une partie des dossiers.

581	Service social du Gibloux	983'667.00	1'094'945.67
------------	----------------------------------	-------------------	---------------------

Depuis le courant de l'année 2016, un grand nombre de procédures et de modifications dans la gestion et l'organisation du service ont été mises en place. En 2018, nous pouvons en constater les bénéfices.

De plus, par l'emménagement dans les locaux de Rossens, chaque personne dispose maintenant d'une place de travail, même si quelques travaux et aménagements sont encore à effectuer.

Au niveau du personnel, toute l'équipe a fait preuve de solidarité, quelle que soit la fonction des unes et des autres, tant au niveau du déménagement qui a été géré entièrement par le service que dans la gestion des dossiers des bénéficiaires et toutes les tâches liées.

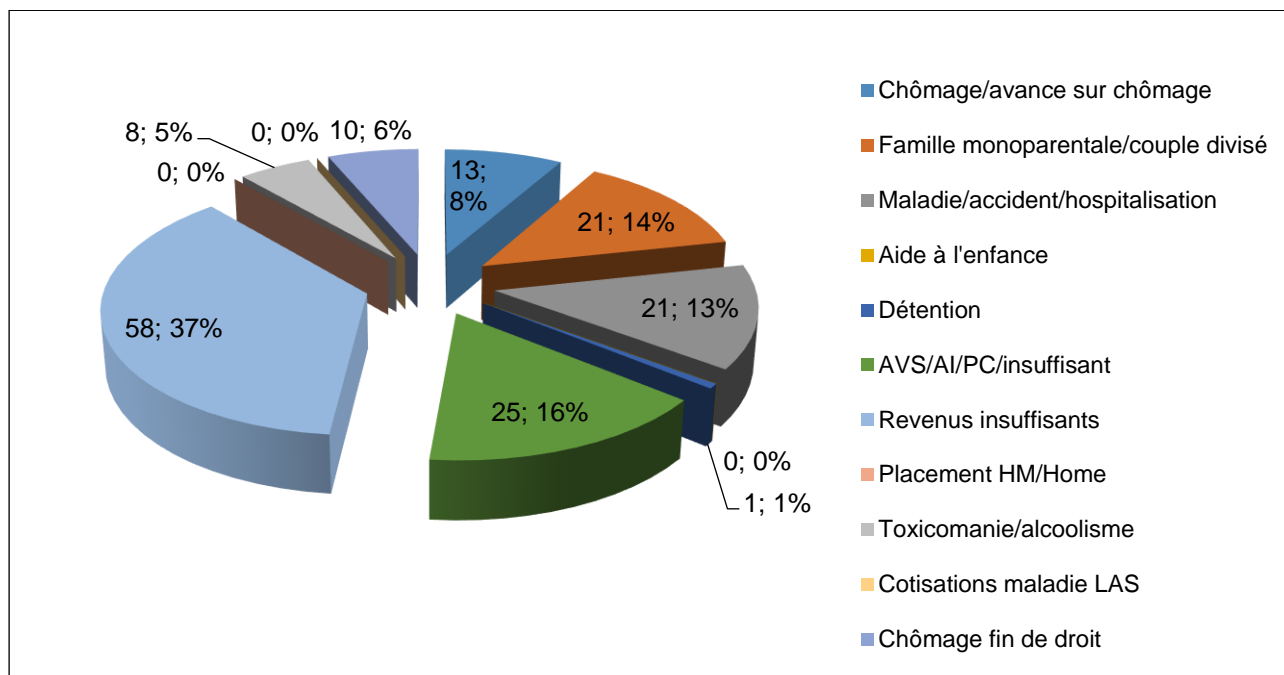
Notre personnel est composé comme suit :

5 assistants(es) sociaux(les), dont une assistante sociale en formation,	soit 3.3 EPT
2 secrétaires,	soit 1.3 EPT
1 secrétaire-comptable,	soit 0.5 EPT
1 personne pour la direction,	soit 0.5 EPT
Pour un total de	5.6 EPT

Aide sociale

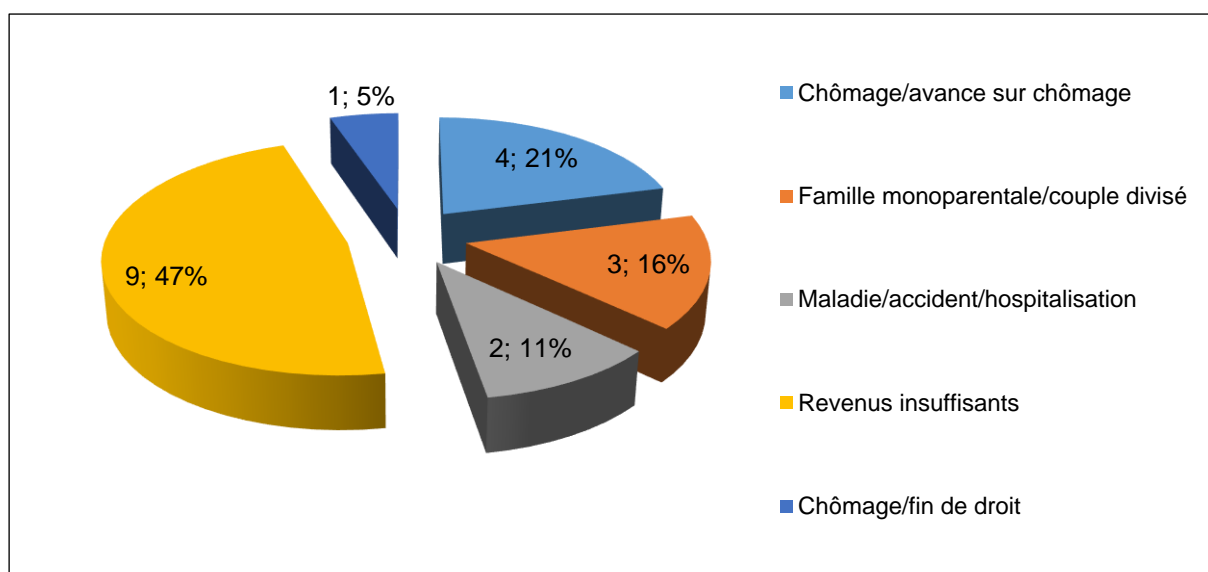
Notre Service social gère, aide et suit, non seulement les dossiers des familles ou personnes dont les besoins sont financiers mais aide également un grand nombre de familles et de personnes dans la gestion de leurs affaires, sans aide financière. Pour l'année 2018, il s'agit de 218 dossiers, tout confondu.

Vous trouverez, ci-après, la répartition des dossiers par cause d'indigence. En 2018, notre Service a suivi 157 situations bénéficiant d'aide matérielle.



Il y a lieu de préciser que même si la loi ne nous l'impose pas, il est probablement très important de pouvoir apporter à la population du Gibloux cette aide personnelle et cette aide à la gestion qui bien souvent évite que des situations se dégradent et doivent finalement avoir recours à l'aide matérielle, qui représente actuellement 61 dossiers.

Nous devons recenser 19 nouvelles situations en 2018 qui sont composées comme suit :



Nous relevons que la commune et autres entrepreneurs ont accepté d'engager des bénéficiaires de notre Service. Par ces engagements, nous avons pu clairement remarquer une revalorisation de la personne et une reprise de confiance pour finalement aboutir à retrouver un emploi stable et une autonomie financière.

Conclusion

Je remercie tout le personnel du Service qui s'est montré disponible et ouvert, qui a contribué au déménagement et à la mise en place des nouveaux locaux et je me réjouis de pouvoir compter sur lui pour cette année 2019.

Sécurité – Police communale – Service du feu

Pour cette 3^{ème} année après la fusion, le niveau de la sécurité est très bon dans notre commune et aucun investissement important n'a été nécessaire. Les plaintes concernant l'ordre public sont souvent liées aux fêtes organisées dans les différentes salles à disposition dans notre commune et au bruit des machines utilisées pour l'entretien des surfaces vertes des maisons. Plusieurs cas récurrents ont été traités durant l'année 2018.

La bonne collaboration avec la police de proximité est très appréciée et permet d'éviter la détérioration de certaines situations.

Aucune mesure de financement supplémentaire n'a été nécessaire pour le dicastère. Il n'y avait aucun montant de prévu au budget pour 2018 pour les tâches de police communale. L'ensemble des actions a été traité par l'Administration, le Service technique et le responsable du dicastère.

En 2018, l'organisation générale de la défense incendie est restée la même. Un corps pour Gibloux (Corpataux-Magnedens, Rossens, Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz) et un corps pour la partie de l'ancienne commune de Le Glèbe, le CSPI Gibloux Nord.

Philippe Reynaud
Conseiller communal
Dicastère sécurité, police communale,
service du feu

Police

Stationnement

En 2018, il n'y a pas eu d'amendes pour du stationnement illicite sur la commune de Gibloux. Il y a toujours beaucoup de places publiques utilisées comme places de stationnement privées.

Vols, plaintes

Les cas de vols et plaintes pénales chez les privés sont annoncés directement à la police et figurent dans les statistiques cantonales de la police sur leur site internet.

Manifestations

En 2018, il n'y a pas eu de grandes manifestations avec des conséquences financières pour le dicastère.

Statistiques

Evénements	2018
Stationnement de véhicules sans plaques	6
Dommage à la propriété / vol	6
Feu illicite	1
Sentiment d'insécurité	2
Dépôt illicite de déchets	2
Bruit, respect des horaires	5
Plaintes diverses (feux d'artifice, épandage de purin)	6
Problèmes liés à la détention de chiens	5
Patentes manifestations	86
Renouvellement patentes commerciales	13
Nouvelles patentes	6

Police du feu

CSP Gibloux

Admission : 10 sapeurs

Démission : 8 personnes (3 pour raisons professionnelles, 3 retraites, 2 déménagements)

Effectif actuel : 56 sapeurs

Matériel

Le matériel des sapeurs est soumis à de nombreuses normes et nécessite un entretien régulier et professionnel. Il doit toujours être à la pointe des dernières innovations techniques afin de garantir la sécurité des intervenants.

Cette année, le CSP a procédé :

- au remplacement du vieux compresseur, acquis en 1996, pour le remplissage des bouteilles des appareils de protection respiratoire ;
- à l'achat de matériel de signalisation répondant à la nouvelle norme étiquetée par la Confédération.

Entretien des véhicules

Les frais d'entretien des véhicules varient d'une année à l'autre selon l'usure, l'utilisation et le type de service à effectuer.

Communication

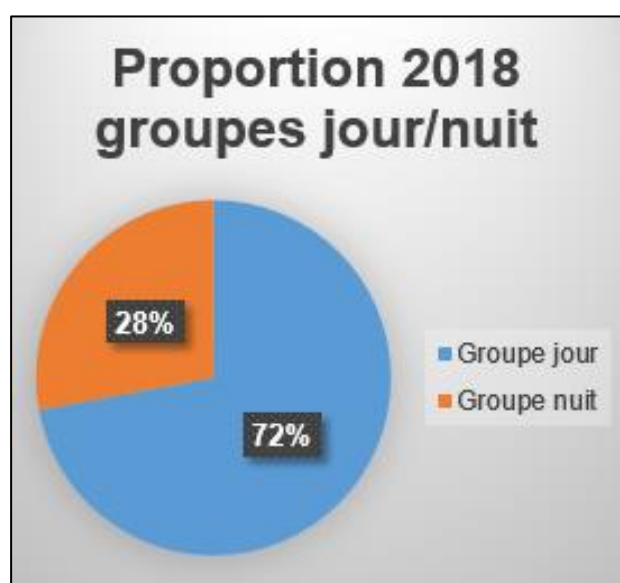
Le coût des communications est relativement important pour l'OFCOM. Les différents moyens utilisés sont indispensables pour le bon fonctionnement et la bonne réception des alarmes.

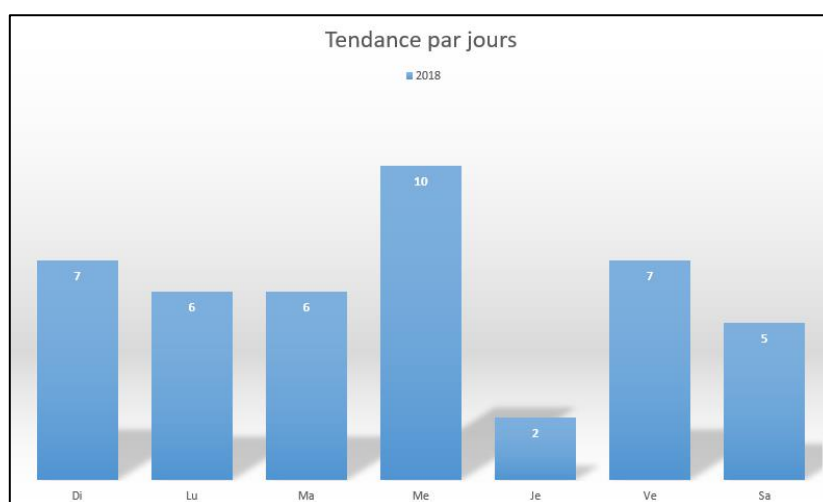
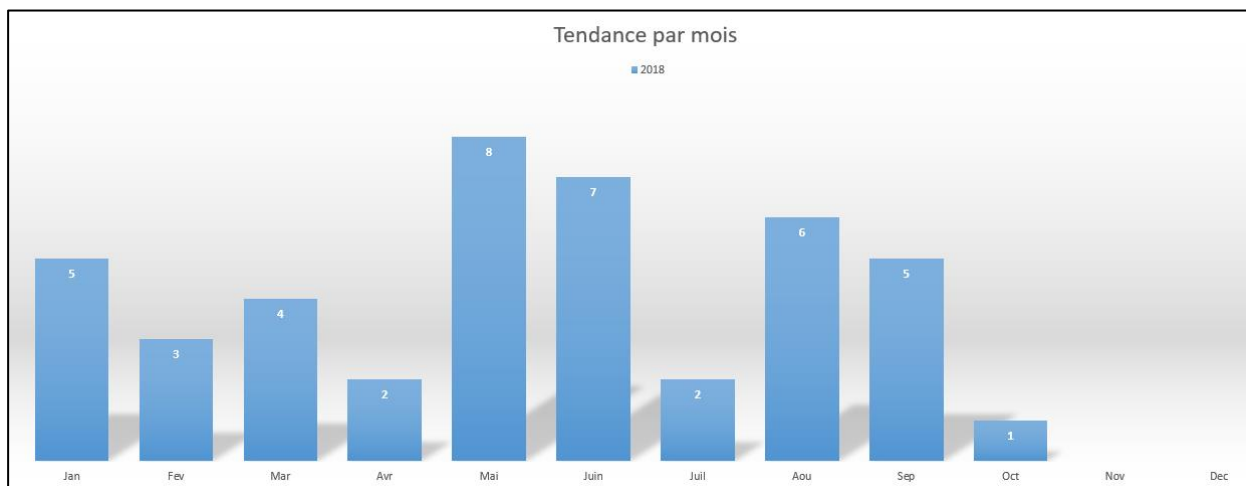
Subventions

L'ECAB participe aux frais et aux investissements de la défense incendie par le biais de subventions qui varient selon le type d'installation ou de matériel.

Intervention

Tous les événements qui auraient pu avoir des conséquences financières importantes pour la commune ont été maîtrisés par les pompiers. Un cas exceptionnel n'a pas pu être facturé totalement aux responsables du feu et a dû être pris en charge par la commune.





Formation

55 personnes formées en interne pour plus de 2'200 heures.

10 personnes ont suivi les cours cantonaux (ECAB), 28 jours de formation (= 224 heures).

2 personnes ont suivi des cours fédéraux (FSSP), 6 jours de formation (= 48 heures)

Statistiques

Evénements	2018
Formation - nombre de jours	309
Intervention	88 (43 sorties)
Service de circulation	7
Feu	6
Sauvetage de personnes + désincarcération	0
Inondation	11 (58 interventions)
Fausse alarme	1
Dégât naturel	2
Défense hydrocarbure	14
Sauvetage animal	0

CSPI Gibloux-Nord

Les principaux commentaires pour le CSP Gibloux s'appliquent aussi pour le CSPI Giboux Nord.

Admission : 5 sapeurs

Départ : 6 (4 pour raisons personnelles, 2 pour exclusions)

Effectif actuel : 67 sapeurs (dont 3 femmes), 16 sapeurs pour le secteur du Glèbe.

Administration

La commune siège est Villorsonnens. Elle facture un montant de participation proportionnel à la population. Les taxes d'exemption pompier sont gérées par les communes de manière individuelle.

Formation

67 personnes formées en interne pour un total de 1'500 heures.

10 personnes ont suivi les cours cantonaux (ECAB), 19 jours de formation (= 152 heures).

Véhicules

Avec l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention en 2017, des chauffeurs ont été formés pour la conduite. Au total, 17 chauffeurs sont répartis dans les différents groupes d'intervention.

Matériel et locaux

Il n'y a pas eu d'investissement particulier en 2018, il s'agit du renouvellement standard du matériel usagé. Le local de Villarod est maintenu pour stocker du matériel d'appui, au même titre que celui de Massonnens.

Statistiques

Evénements	2018
Interventions totales	14
Incendie bâtiment	3
Incendie de végétation	1
Défense hydrocarbure	1
Fausse alarme	2
Autre type de défense incendie	2
Eléments naturels	5
Service de circulation en heures pour la commune	20
Manifestation de district en heures (Comptoir Romont)	90

Commission du feu

Statistiques

Evénements	2018
Nombre de contrôles de la police du feu	11
Contrôle pour les manifestations	3

Stands de tir

Stand de Vuisternens-en-Ogoz

Participation de la commune de Gibloux aux frais d'entretien du bâtiment, aux charges courantes ainsi qu'à la ciblerie et au matériel Polytronic.

Une convention a été signée avec les communes d'Autigny et de Cottens pour les tirs obligatoires.

L'organisation des tirs et la gestion du stand sont assurées par la société de tir la Giblana.

Statistiques

Stand	2018
Manifestation de tirs	37
Coups en butte	15'500
Tir militaire nombre de tireurs	125
Membres de la société de tir la Giblana	58
Jeunes tireurs	12

Protection civile

Avec un taux de couverture supérieur à 90%, le nombre de places mises à disposition dans les abris est considéré comme largement suffisant pour l'année 2018.

Entretien des installations

Seules les infrastructures publiques sont à la charge de la commune.

Statistiques

Nombre de places disponibles dans les abris	Nombres d'habitants
7'127	7'457

Protection de la population intercommunale

L'équipe composant l'ORCOC est complète avec 6 membres et est restée stable, sans aucune démission.

Equipements et infrastructures

En février, le Service technique a réceptionné les deux génératrices 55 KVA. Ces deux engins serviront en cas de rupture du réseau électrique et permettront de garantir un minimum d'énergie pour le poste de conduite des opérations et une mise en sécurité de la population la plus vulnérable. Ces engins sont mis à disposition pour des manifestations afin d'en valoriser l'investissement.

Journées de travail membres ORCOC

Les membres de l'ORCOC ont été convoqués pour deux journées de travail ainsi que deux soirées. Le thème principal a été la préparation de l'exercice « Zéphir I » qui avait comme objectif :

- que les autorités communales se rendent compte des responsabilités, de la charge de travail et du rythme en cas de catastrophe ;
- comprendre les processus d'analyses et de prise de décision.

L'exercice préparé par le chef ORCOC et son équipe a été construit sur le concept suivant :

- Thème : intempérie, fort vent d'Ouest et pluies diluviennes sur une grande partie de l'Europe.
- Déroulement : inondations, coulées de boue durant la nuit sur le secteur ORCOC Gibloux puis, dès le matin tôt, aggravation progressive avec succession d'événements.
- Participants : membres ORCOC Gibloux Sarine, Autorités de Gibloux et Hauterive.
- Date : Vendredi 09.11.2018 / 05:00 – 13:00.

Le chef ORCOC, M. Alain Broillet, a été convoqué pour quatre séances par le SPPAM dans le cadre du groupe d'accompagnement pour l'établissement du projet de révision de la loi cantonale de la protection de la population.

Matériel

Le matériel a été mis à disposition de plusieurs manifestations villageoises à titre de soutien. Les organisateurs sont très satisfaits et cela correspond au souhait de la commune de valoriser ce matériel.

En 2018, les travaux d'uniformisation pour les aides financières aux sociétés locales ont pu être concrétisés. Suite à l'enquête de 2017 menée auprès des sociétés locales et à l'analyse des données, le Conseil communal a pu mettre en œuvre une politique cohérente de soutien aux sociétés. La Commission de la culture et la Commission des sports ont contribué, avec leurs propositions, au développement d'un projet équilibré.

Dans le domaine de la mobilité et de l'énergie, le Conseil communal agit en collaboration avec la Commission des transports et la Commission de l'énergie. Le Conseil communal regrette que les interventions dans le domaine des transports publics ne soient prises en compte que très partiellement par les services de l'Etat et les TPF.

Dans le domaine de l'énergie, la commune a pu mettre en œuvre diverses mesures décidées en 2017. Elle poursuit ses engagements pour rester une commune « Cité de l'énergie ».

Paola Ghielmini Krayenbuhl
Conseillère communale
Dicastère de la vie villageoise, de la culture,
des sports et loisirs, de l'énergie et des
transports

Activités culturelles et de loisirs

Subventions ordinaires

En 2018, le Conseil communal a octroyé les subventions ordinaires aux sociétés culturelles locales sur la base de critères prédéfinis. Ces derniers s'appliquent aux sociétés culturelles de la commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres. Les sociétés culturelles locales ont été regroupées en trois catégories : fanfares, chœurs et théâtres.

Le Conseil communal a attribué, à chaque catégorie, un montant annuel. Le montant a été partagé entre les sociétés du même groupe selon des critères déterminés. De plus, avec la volonté de soutenir les activités pour les jeunes, le Conseil communal a décidé d'octroyer un montant de CHF 200.- supplémentaire pour chaque élève des écoles de musique des fanfares.

Des subventions ordinaires ont aussi été versées aux sociétés d'animation et aux intersociétés.

Les mêmes montants seront attribués pendant trois ans, le Conseil communal procédera ensuite à une nouvelle évaluation.

Sociétés culturelles locales	Budget 2018	Subventions ordinaires	Elèves 2018
Fanfare La Lyre Farvagny	5 000.00 + 200.00 / élève	8'400.00	17
Fanfare L'Echo du Glèbe	5 000.00 + 200.00 / élève	9'600.00	23
Fanfare L'Echo du Lac	5 000.00 + 200.00 / élève	8'800.00	19
Fanfare La Lyre Corpataux	5 000.00 + 200.00 / élève	6'600.00	8
Chœur-mixte Corpataux	1'500.00	1'500.00	
Chœur-mixte Farvagny	1'500.00	1'500.00	
Chœur-mixte Villarlod	1'500.00	1'500.00	
Chœur-mixte Estavayer-le-Gibloux	1'500.00	1'500.00	
Chœur-mixte Echo de la Sarine	1'500.00	1'500.00	
Chœur-mixte Vuisternens-en-Ogoz	1'500.00	1'500.00	
Chœur d'Hommes Farvagny	1'500.00	1'500.00	
Les Ménestrels	2'000.00	2'000.00	
La Voix du Gibloux	2'000.00	2'000.00	
Théâtre tART'uf	400.00	400.00	
Troupe du Levant	400.00	400.00	
Théâtre du Gibloux	400.00	400.00	
TOTAL		49'100.00	

Subventions extraordinaires

Le Conseil communal a aussi octroyé des subventions extraordinaires pour des manifestations ponctuelles qui avaient un lien avec la commune. Dans la plupart des cas, les montants versés ont été arrêtés par le Conseil communal sur préavis de la Commission de la culture.

Type	Aide matérielle Nombre	Aide financière Nombre	Aide matérielle et financière Nombre	Montant total aide financière CHF
Evénement local	6	8	14	9'985.00
Evénement régional		4	4	7'500.00
Autres		4	4	780.00
Total	6	16	22	18'265.00

Salle La Tuffière

Le Conseil communal, en collaboration avec la Commission de la culture, a mené des réflexions sur l'activité culturelle au sein de la salle de la Tuffière. Il souhaite garder une affectation culturelle de la salle tout en permettant d'autres activités de groupes ou sociétés ainsi que des locations privées.

Afin d'assurer une continuité des activités de l'Association culturelle de la Tuffière, qui offre une saison culturelle professionnelle dans la salle, le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire de CHF 2'000.- par spectacle organisé dès la saison 2018-2019. L'Association culturelle peut ainsi rémunérer partiellement le/la programmeur/trice de la saison culturelle. Les montants nécessaires sont prélevés sur le fond régional pour la culture.

Le Conseil communal a étudié les possibilités d'affectation des anciens locaux de l'administration communale de Corpataux-Magnedens. Pour les besoins de la commune et des sociétés, il souhaite garder une salle de réunion. Une salle est aussi mise à disposition du conservatoire et son utilisation peut être partagée avec d'autres utilisateurs. Le Conseil communal souhaite, par contre, louer la salle de l'ancien secrétariat en donnant la priorité à des entreprises ou activités du domaine artistique.

Prix culturel

En 2018, le Conseil communal a décidé de mettre sur pied le Prix culturel de la commune de Gibloux. Il a élaboré, en collaboration avec la Commission de la culture, un règlement pour sa mise en œuvre.

Le Prix culturel est destiné à récompenser et à encourager une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.

En 2018, le Conseil communal a nommé la commission de la culture en tant que jury du Prix culturel.

Lauréat du Prix culturel 2018

La première édition du Prix culturel de la commune de Gibloux récompense un artiste de la commune qui s'est distingué dans les arts visuels.

Le jury du Prix culturel a décerné le prix 2018 à

Monsieur Eric Sansonnens, sculpteur

M. Eric Sansonnens expose régulièrement en Suisse et à l'étranger. Avec une expérience artistique de plus de 20 ans, la carrière du sculpteur est riche en expositions individuelles et collectives.

Ses œuvres ont été acquises non seulement par des collectionneurs privés, mais aussi, à plusieurs reprises, par des collectivités publiques (communes, musées, Etat, ECAB).

Par cette distinction, le Conseil communal souhaite féliciter et encourager M. Eric Sansonnens pour l'ensemble de son œuvre.



Promotion du sport

Subventions ordinaires

En 2018, le Conseil communal a octroyé les subventions ordinaires aux sociétés sportives sur la base de critères prédéfinis. Ces derniers s'appliquent aux sociétés sportives de la commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres.

Les sociétés qui peuvent prétendre à une subvention ordinaire doivent être constituées en association, avoir des activités régulières et en faire la demande. Le montant annuel dédié aux subventions des sociétés sportives a été réparti entre les sociétés sur la base de huit critères avec des pondérations différentes. Ainsi, la présence de jeunes et les charges du club (budget annuel) sont des critères importants. Le nombre de membres issus de la commune de Gibloux, la fréquence de l'activité, l'offre d'activités par catégorie d'âge, la participation aux activités villageoises, la perception de cotisations, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures par la commune, sont d'autres critères qui ont permis de définir le montant des subventions ordinaires.

Les mêmes montants seront attribués pendant trois ans, le Conseil communal procédera ensuite à une nouvelle évaluation.

Sociétés sportives locales	Subventions ordinaires
FC Farvagny-Ogoz	4'000.00
FC Bas-Gibloux	4'000.00
FC Estavayer-le-Gibloux	4'000.00
Gibloux Volley	1'500.00
Club Athlétique Gibloux	2'000.00
Club de Tennis de Table Rossens	1'500.00
Club Sportif du Glèbe	1'500.00
Sarine Basket	1'000.00
FSG Rossens	2'000.00
Kin Gibloux	1'000.00
Ski Club Gibloux, Vuisternens-en-Ogoz	1'000.00
Ski Club Giblousia, Le Glèbe	2'000.00
Tir au petit calibre, Corpataux	500.00
La Giblana, Tir Vuisternens-en-Ogoz	500.00
TOTAL	26 500.00

Subventions extraordinaires

Le Conseil communal a aussi attribué des subventions extraordinaires pour des activités spéciales de sociétés locales ou régionales.

Type	Aide matérielle Nombre	Aide financière Nombre	Aide matérielle et financière Nombre	Montant total aide financière CHF
Événement local	1	4	5	2'655.00
Événement régional	1		1	
Autres		9	9	890.00
Total	2	13	15	3'545.00

Infrastructures sportives

Les infrastructures sportives de la commune sont régulièrement entretenues. Elles sont dédiées aux écoles, aux clubs sportifs et à la population.

Pour éviter les conflits d'utilisation des salles de sport entre les clubs de football et les autres sociétés lors des entraînements de la saison d'hiver, ainsi que pour pallier à la fermeture de la salle de sport de Vuisternens-en-Ogoz, la commune rembourse aux clubs, à certaines conditions, la location des salles de sport du CO.

En 2018, il a été particulièrement question des infrastructures footballistiques. Afin de prioriser les diverses interventions sur les cinq sites, le Conseil communal a développé, en collaboration avec la Commission des sports, une première vision pour le développement à court, moyen et long terme des infrastructures footballistiques. Cette vision permettra de planifier les investissements futurs.

Mérite sportif 2018

Le Conseil communal a décidé d'attribuer la fonction de jury du Mérite sportif à la Commission des sports. Comme le prévoit notre règlement, Mme Manon Buillard, lauréate de l'édition 2017, a rejoint le jury pour l'édition 2018.

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2018 à

M. Jonas Soldini, champion suisse

M. Jonas Soldini, né en 2000, pratique la course d'orientation. Membre du Club athlétique de Rosé, il a obtenu d'excellents résultats en 2018. Jeune athlète très talentueux, il fait partie des meilleurs espoirs suisses dans sa discipline.

En 2018, M. Jonas Soldini a obtenu le titre de champion suisse longue distance de sa catégorie, ainsi que ceux de vice-champion suisse moyenne distance et de vice-champion suisse sprint. Au niveau européen, il a brillé aux championnats d'Europe des jeunes avec une 3^{ème} place en longue distance, une 4^{ème} place au sprint et une 4^{ème} place à la coupe d'Europe des jeunes pour la moyenne distance.



La motivation et la détermination de M. Jonas Soldini l'ont conduit jusqu'en Suède où, durant l'année scolaire 2017-2018, il a pu bénéficier d'un entraînement intensif.

Le Conseil communal tient à féliciter M. Jonas Soldini pour cette distinction.

Location des salles communales

Le Conseil communal gère plusieurs salles communales sur son territoire. Ces salles sont utilisées par les écoles, les sociétés locales et les privés. Chaque ancienne commune avait des règlements ou des directives propres qui fixaient des règles et des tarifs de location par salle. En 2018, le Conseil communal a harmonisé ces pratiques pour avoir un seul règlement pour toutes les salles communales. Le règlement est accompagné d'une annexe par salle qui permet de définir les tarifs et des directives spécifiques par salle.

Certaines pratiques qui mettaient des sociétés locales à contribution pour l'entretien courant du mobilier des salles ont été abolies.

Le nouveau règlement prévoit la gratuité d'utilisation pour les sociétés locales et définit des tarifs harmonisés entre toutes les salles.

Village	Salle	Nombre de locations	
		Sociétés locales	Autres locataires
Estavayer-le-Gibloux	Salle polyvalente	26	10
Corpataux	Tuffière	20	29
Rossens	Pavillon	12	102
	Cabane de la Source	3	25
	Halle de sport	14	0
Farvagny	Salle de sport	37	2
	Salle communale	99	3

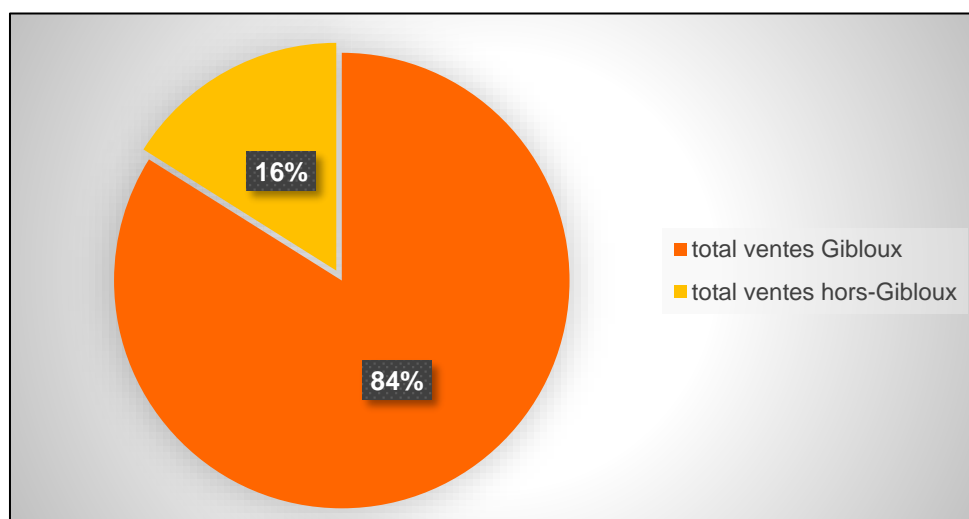
(Dans ces statistiques n'apparaissent pas les locations horaires hebdomadaires, ni les locations pour des usages communaux)

Promotion des transports publics

Cartes communes CFF

Les cartes journalières sont très prisées par la population. En effet, le 92 % des cartes a trouvé preneur.

Mois	Cartes disponibles	Ventes Gibloux	Ventes hors-Gibloux	Total des ventes	% de ventes	Total des cartes
Janvier	5	109	18	127	81.94%	155
Février	5	99	17	116	82.86%	140
Mars	5	111	25	136	87.74%	155
Avril	5	123	21	144	96.00%	150
Mai	5	126	24	150	96.77%	155
Juin	5	119	30	149	99.33%	150
Juillet	5	120	35	155	100.00%	155
Août	5	134	15	149	96.13%	155
Septembre	5	117	31	148	98.67%	150
Octobre	5	125	27	152	98.06%	155
Novembre	5	124	11	135	90.00%	150
Décembre	5	103	16	119	76.77%	155



Trafic local

Le dicastère des transports étudie chaque année les horaires des transports publics mis en consultation. Les horaires des lignes 335, 336, 337 et 470 sont restés inchangés. Une nouvelle ligne (331) a été introduite les fins de semaine (bus de nuit).

Afin de connaître les besoins des citoyennes et citoyens de notre commune pour le service de nuit, le dicastère des transports, en collaboration avec la Commission des transports, a organisé, en 2018, un sondage auprès de la population. Le taux de participation a été de 16% pour la tranche d'âge entre 16 et 30 ans. L'échantillon était représentatif et les résultats ont pu être exploités pour la prise de position lors de la consultation des horaires. Le besoin d'une meilleure desserte en bus de nuit est avéré, mais les horaires proposés sont insatisfaisants.

Bien que le Conseil communal aie exprimé clairement, dans sa prise de position, la nécessité d'espacer d'environ une heure les départs de Fribourg, les horaires arrêtés pour les bus de nuit prévoient des départs à des intervalles de plus de deux heures. Les autres observations ont été partiellement prises en considération. Le dicastère collabore avec le Service de la mobilité et les TPF dans l'intention d'améliorer la situation pour l'établissement des prochains horaires.

Le Conseil communal a élaboré une proposition concrète pour un nouveau découpage de zones tarifaires des transports publics afin d'en diminuer leur nombre sur notre commune. En 2018, il a dû prendre acte que Frimobil (communauté tarifaire regroupant six entreprises de transports) ne rentrait pas en matière sur ces propositions. Frimobil justifie cette décision par la diminution des recettes et les travaux importants qu'engendre la modification tarifaire.

Par la mise en ligne du site www.frimobility.ch, le Conseil communal souhaite inciter le covoiturage. Des nouveaux panneaux pour parking de covoiturage ont été posés à Corpataux. Il existe maintenant des parkings clairement identifiés à Rossens, Farvagny et Corpataux.

En 2018, le Conseil général a voté un crédit pour l'élaboration d'un concept de stationnement. Le dicastère des transports suivra ce dossier.

Le dicastère des transports, en collaboration avec la Commission des transports, a étudié et pris position sur divers dossiers routiers (Valtraloc, Route de Fribourg, zone 30).

Energie

Plan communal des énergies

En 2018, le Conseil communal a approuvé le plan communal des énergies. Ce plan est destiné à accompagner le PAL harmonisé. L'analyse du potentiel énergétique local et de la consommation énergétique sur le territoire de la commune a permis de définir une vision générale. La vision à long terme vise une décarbonation (diminution des sources énergétiques fossiles) sur le territoire communal. Afin d'y parvenir, des principes directeurs de la politique énergétique communale et des objectifs spécifiques ont été établis.

Le plan communal intègre un plan d'action qui permet d'atteindre les objectifs fixés. Des mesures concrètes ont été définies sur plusieurs années. En 2018, le Conseil communal a réalisé, en collaboration avec la Commission de l'énergie, plusieurs de ces mesures :

- Poursuite de la mise en place de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux (EnerCoach).
- Collaboration avec la Commission d'aménagement afin d'introduire, dans le RCU harmonisé, des prescriptions énergétiques qui permettent d'atteindre les objectifs fixés.
- Organisation d'une journée « biogaz » pour les agriculteurs de Gibloux. La journée a consisté en une conférence et la visite d'une installation.
- Analyse détaillée de l'éclairage public par secteurs, afin de proposer des améliorations énergétiques à court et moyen terme.
- Communication : plusieurs articles touchant les thèmes énergétiques ont été publiés dans le journal communal et sur le site de la commune.
- Participation de la commune à l'inauguration d'un immeuble Minergie-P
- Octroi de subventions communales (total : CHF 2'000.-)
- Mise en œuvre de la production photovoltaïque sur des toits communaux.

Panneaux solaires

En 2018, le Conseil communal a installé et mis en fonction deux nouvelles installations solaires.

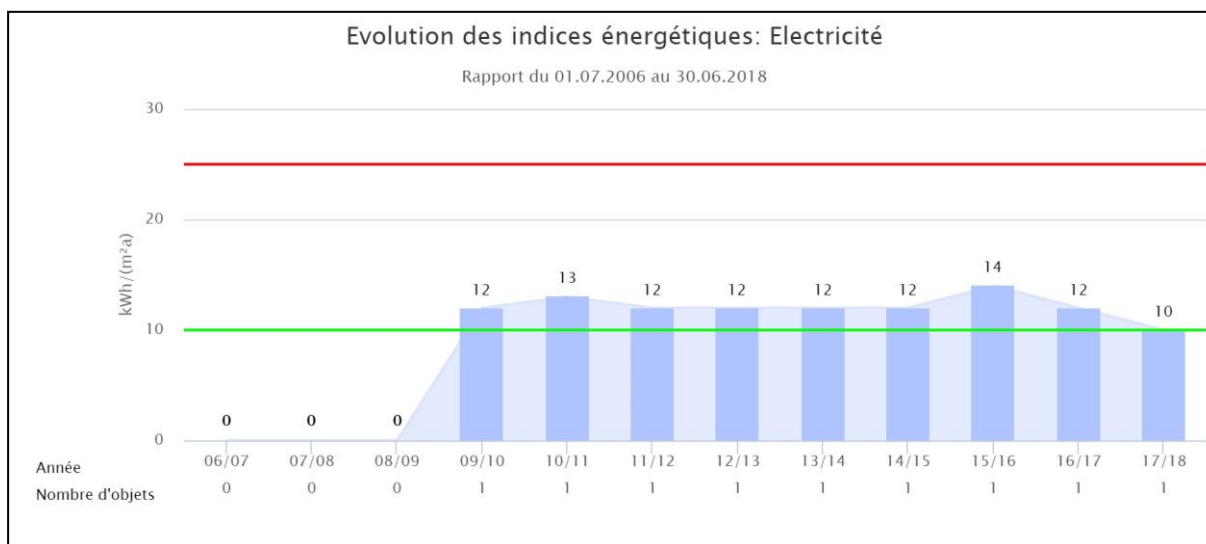
Lieu	Surface (m ²)	Puissance totale (kW)	Production prévue (kWh/an)
Vuisternens-en-Ogoz (Centre forestier)	62.10	10.26	13'241
Farvagny (Halle polyvalente)	179.90	29.70	32'670

Comptabilité énergétique

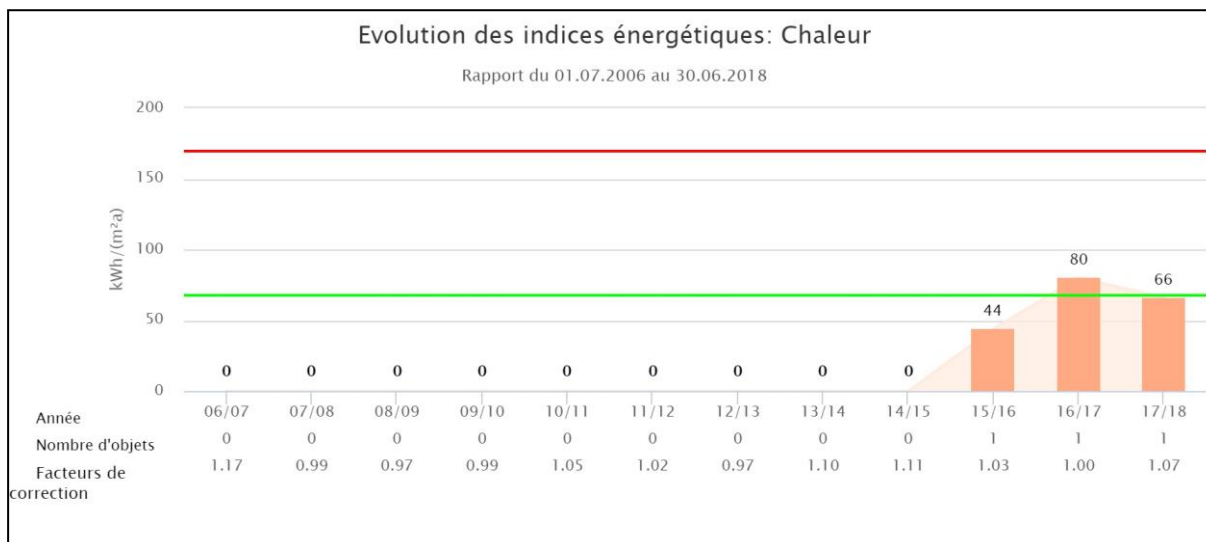
Le logiciel EnerCoach permet une comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Le Service technique saisit régulièrement la consommation et les coûts annuels de l'énergie et de l'eau pour les analyser. Le suivi de la performance énergétique des bâtiments permettra de déceler où des économies peuvent être potentiellement réalisées et, dans certains cas, déclencher un projet de rénovation.

Ci-dessous, deux exemples de représentations graphiques de données énergétiques pour deux bâtiments :

Halle polyvalente de Farvagny



Ecole de Rossens (nouveau bâtiment)



Le cap est bon !



Au-delà des tâches quotidiennes de supervision de la gestion des finances communales, une tâche importante du responsable des finances est de conduire l'élaboration du plan financier quinquennal. Même si le résultat n'est pas véritablement contraignant dans la mesure où la planification est actualisée chaque année, l'exercice oblige l'exécutif à dresser l'inventaire des nouvelles infrastructures à réaliser et à tenir à jour la liste des ouvrages qui doivent être adaptés ou rénovés. Planifier, répartir dans le temps la réalisation de ces projets vise à adapter le rythme des investissements aux ressources financières disponibles. Les politiques de relance et de maintien de la croissance mises en application sur le plan international ont pour conséquence une grande disponibilité de liquidités sur le marché des capitaux et par conséquent des taux d'emprunts très bas. La tentation pourrait être d'en profiter en mettant en œuvre, à court terme, un programme d'investissements très ambitieux. Ce n'est pas notre stratégie. Au contraire, acquis à la nécessité de limiter le recours à l'emprunt, le programme d'investissements tient compte des ressources financières potentielles de la commune. **La maîtrise de la dette est prioritaire.**

Les réactions enregistrées à la suite de la mise en application des nouveaux règlements sur l'approvisionnement en eau et l'épuration nous ont amené à réexaminer de manière approfondie les critères de calcul et les mouvements financiers relatifs aux taxes que nous facturons dans ces domaines. Il est utile de rappeler que ces taxes obéissent aux règles suivantes :

- Elles sont causales. A la différence des impôts dont les recettes peuvent indifféremment être affectées à toutes les politiques publiques, les taxes relatives à l'approvisionnement en eau ne doivent être utilisées que pour cette tâche et il en est de même pour les taxes facturées au titre de l'épuration des eaux.
- Les taxes proportionnelles à la consommation d'eau sont exclusivement affectées aux frais d'exploitation de ces deux services.
- Les autres taxes annuelles (appelées taxes de base) sont exclusivement affectées aux charges d'investissements de ces deux chapitres.

Ces taxes ne sont donc pas des impôts « déguisés » et les recettes servent à couvrir des charges bien précises. Leur ampleur dépend directement et seulement des coûts effectifs de ces charges. En réduisant en tout de Fr. 0.40/m³ (- 14%) les deux taxes d'exploitation en 2018, le Conseil communal a démontré qu'il avait le souci d'**adapter ces prélèvements aux besoins financiers réels des services concernés.**

Avec un cash flow de près de 2.9 MFr, un excédent de produits avant amortissements supplémentaires de plus de 2.3 MFr et une réduction de la dette bancaire de 39 MFr à 37 MFr malgré un excédent de charges d'investissements de 4.2 MFr, **l'exercice 2018 est à nouveau un excellent exercice.** Les recettes fiscales que d'aucun considéraient comme insuffisantes au financement de la commune fusionnée nous permettent, au contraire, de **financer des services communaux de qualité et de couvrir un programme d'investissements permettant de mettre progressivement à niveau les infrastructures** dans chacun des villages de la commune.

Améliorer ses prestations et garantir une haute qualité du service aux citoyens, tels sont les objectifs du responsable des finances et de l'équipe du Service des finances tout au long de l'année. Nous adressons nos remerciements et nos félicitations au Service des finances, en particulier à son chef, M. Laurent Chammartin, pour le travail accompli durant ce nouvel exercice comptable.

Vous trouvez également, ci-après, quelques informations sur les plus importants autres dossiers placés sous la responsabilité du dicastère.

Jacques Crausaz
Conseiller communal
Dicastère des finances, des impôts
et du patrimoine historique

Rapport du Service des finances

Chef de service : Laurent Chammartin

L'année 2018, 3ème année d'existence de la commune de Gibloux depuis la fusion régionale, a permis au Service des finances de consolider les structures et les processus de travail mis en place pour assurer les tâches et responsabilités confiées. Le service a pu compter, en 2018, sur les compétences de la même équipe, inchangée depuis la mise en place de la fusion, de sept collaborateurs représentant 4.2 équivalents plein-temps.



Un événement marquant de l'année 2018 a été le déménagement du service de l'ancienne administration communale de Rossens vers des nouveaux locaux administratifs construits à Farvagny-le-Grand où il est très agréable de travailler. La réunification, dans un même bâtiment, de la salle du Conseil communal, de la réception principale et des bureaux des services administratif, technique et des finances est très positive, elle a permis de rendre plus aisées la communication et la transmission d'informations et de documents avec les Conseillers communaux en charge des autres dicastères, et entre les services.

Les activités du service, au fil de l'année, sont ponctuées par diverses tâches récurrentes et d'autres ponctuelles. Dans la 1ère catégorie, on peut citer, en particulier, la tenue à jour de la comptabilité générale, la gestion de la trésorerie, le suivi des débiteurs, l'établissement de factures mensuelles ou ponctuelles de taxes, impôts, prestations et émoluments divers, la gestion des factures créanciers, le service de réception téléphonique, e-mail et au guichet, ou encore divers travaux administratifs généraux.

Les tâches ponctuelles découlent, en particulier, du calendrier de facturation des impôts et taxes annuelles, validé en début d'année par le Conseil communal. Les échéances prévues pour ces différentes facturations de masse ont été respectées. L'année 2018 a été une nouvelle année de transition, en particulier pour les facturations des diverses taxes qui dépendent d'un règlement communal. Nous pouvons signaler en particulier des travaux conséquents de paramétrisation et de préparation des factures liées au litige sur la taxe équivalent-habitant pour l'épuration, et la mise en application du nouveau règlement communal harmonisé relatif à la gestion des déchets, qui a impliqué une transition avec les anciens systèmes de taxes pour les déchets urbains. Nous avons également facturé, pour la 1ère fois, un impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution. Désormais, seules les taxes d'exemption pour le Service du feu continuent d'être facturées en application des règlements des anciennes communes, dans l'attente de l'établissement d'un règlement communal harmonisé.

Trois autres domaines particulièrement chronophages rythment la vie du Service des finances. Il s'agit, en début d'année, du bouclage des comptes de l'année précédente, en 2ème partie d'année de l'établissement des budgets de l'année suivante et, tout au long de l'année, de la mise à jour des plans financiers quinquennaux de fonctionnement et des investissements. Les procédures et méthodes de travail y liées ont été affinées et consolidées en 2018, année durant laquelle nous avons bouclé pour la 2ème fois les comptes de la commune fusionnée et établi pour la 4ème fois déjà les budgets et plans financiers.

Il est également à souligner que les collaborateurs du service se rencontrent pour l'une ou l'autre activités extraprofessionnelles organisées au sein du service, telles que repas en commun ou loisirs partagés (bowling, sortie raquettes), qui permettent de vivre des moments importants pour le service. Des échanges ont également lieu avec d'autres communes concernant diverses thématiques, en bilatéral ou par la participation aux rencontres et ateliers de travail organisés par l'Association des secrétaires et caissiers communaux du district de la Sarine ou celle des chefs-lieux et grandes communes du canton.

En quelques chiffres arrondis, l'année 2018 du Service des finances, c'est : 25'600 écritures comptables, 5'000 bordereaux d'impôts traités, 4'000 factures créanciers saisies, 18'200 factures de taxes annuelles ou ponctuelles établies.

Le Service des finances est bien installé dans ses nouveaux locaux et tire un bilan positif de cette 3ème année d'existence. Nos vifs remerciements vont à M. Jacques Crausaz, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, pour son excellente collaboration et pour son soutien. Nous soulignons aussi avec satisfaction les bonnes relations entretenues avec les Conseillers communaux et les chefs de service.

Comptes 2018 - Résumés

Les comptes 2018 seront soumis pour approbation au Conseil général dans sa séance du 22 mai 2019.

Comptes de fonctionnement 2018

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffres bruts	46'524'961.84	46'531'424.36	39'374'423.00	39'410'535.00
Excédent net de produits	6'462.52		36'112.00	
Amortissements obligatoires	1'532'237.20		1'657'006.00	
Attributions aux réserves non-obligatoires	1'350'000.00			
Cash flow de l'exercice 2018	2'888'699.72		1'693'118.00	
Ecritures à déduire				
Imputations internes	3'188'677.05	3'188'677.05	3'323'596.00	3'323'596.00
Gestion impôts paroissiaux	1'051'595.00	1'051'595.00		
Gestion dossiers tiers SSoc	3'783'848.61	3'783'848.61	3'250'000.00	3'250'000.00
Mouvements sur les réserves	3'478'541.70	3'478'541.70		
Attributions aux réserves non-obligatoires	1'350'000.00			
Provision extraordinaire	1'000'000.00			
Total	13'852'662.36	11'502'662.36	6'573'596.00	6'573'596.00
Chiffres nets du fonctionnement communal	32'672'299.48	35'028'762.00	32'800'827.00	32'836'939.00
Excédent brut de produits	2'356'462.52		36'112.00	
Evolution des charges par rapport au budget	- 128'527.52			
Evolution des produits par rapport au budget		2'191'823.00		

Les comptes de fonctionnement 2018 peuvent être considérés comme excellents. Des produits de près Fr. 2'190'000.00 supérieurs au budget (+6.26 %) et des charges de près de Fr. 130'000.00 inférieures au budget (-0.4 %), permettent de dégager un **excédent brut de produits avant amortissements supplémentaires de Fr. 2'356'462.62** alors que le budget ne prévoyait qu'un modeste excédent de produits de Fr. 36'112.00.

Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée.

- Pour les comptes 2015, l'excédent de produits avant amortissements supplémentaires et attribution aux réserves non-obligatoires pour les cinq anciennes communes était de Fr. 2'003'874.46.
- Pour les comptes 2016, l'excédent de produits avant amortissements supplémentaires était de Fr. 1'289'132.38.
- Pour les comptes 2017, l'excédent de produits avant amortissements supplémentaires était de Fr. 2'366'217.24.

Comptes des investissements 2018

	Comptes 2018		Budget 2018		Co – Bu net
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Charges et recettes non affectées	16'801.20	1'558'458.80		1'109'500.00	-432'157.60
Charges extraordinaires	430'892.75	59'280.90			371'611.85
Projets terminés en 2017	15'650.95				15'650.95
Projets terminés en 2018	980'655.70	79'923.10	802'000.00	79'000.00	177'732.60
Projets retardés	373'466.20		630'000.00		-256'533.80
Projets en cours	4'505'593.80	423'778.50	7'026'800.00	689'200.00	-2'255'784.70
Projets reportés			158'000.00		-158'000.00
Total	6'323'060.60	2'121'441.30	8'616'800.00	1'877'700.00	-2'537'480.70
Résultat (excédent de charges)		4'201'619.30		6'739'100.00	

Malgré des charges extraordinaires de près de Fr. 370'000.00 (dépollution terrain zone Combernesse), **les comptes des investissements 2018 bouclent avec un excédent de charges nettes de près de Fr. 2'540'000.00 inférieur aux prévisions budgétaires.** Cet écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets (env. Fr. 2'500'000.00) et à des recettes d'investissements de près de Fr. 400'000.00 supérieures au budget.

Bilan au 31 décembre 2018

	Bilan au 01.01.2018	Mouvement	Bilan au 31.12.2018
Actifs	56'796'863.67	-2'858'537.58	53'938'326.09
Patrimoine financier			
Disponibilités	8'356'511.95	-3'175'125.75	5'181'386.20
Avoirs	-7'973'088.54	-304'554.17	-8'277'642.71
Placements	634'647.05	34'378.70	669'025.75
Actifs transitoires	16'602'763.26	624'513.29	17'227'276.55
Patrimoine administratif			
Investissements	39'176'029.95	-37'749.65	39'138'280.30
Passifs	-56'796'863.67	2'858'537.58	-53'938'326.09
Engagements			
Engagements courants	-3'015'430.81	1'403'285.45	-1'612'145.36
Dettes à moyen et long terme	-42'202'056.00	2'317'130.00	-39'884'926.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-974'316.53	-824'645.45	-1'798'961.98
Passifs transitoires	-260'668.65	50'868.25	-209'800.40
Réserves	-5'247'556.02	-81'638.15	-5'329'194.17
Fortune	-5'087'186.46	-6'462.52	-5'093'648.98

Le bilan résumé au 31.12.2018 ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Le solde négatif du poste d'actifs « Avoirs » est dû au mode de comptabilisation des acomptes d'impôts payés qui sont comptabilisés au crédit des comptes débiteurs !
- Malgré un programme d'investissements soutenu, les dettes à moyen et long terme (emprunts bancaires et emprunts LIM) sont en diminution de près de Fr. 2'317'000.00.

- Les provisions sont en forte progression en raison d'une provision de Fr. 1'000'000.00 mise à charge de l'exercice 2018 pour financer le futur assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.
- Les réserves disponibles sont en légère augmentation d'environ Fr. 80'000.00.

Evolution de la dette bancaire en 2018

Durant l'exercice 2018, l'emprunt suivant, arrivé à terme, a été remboursé :

Le 21.03.2018, emprunt Raiffeisen, GABG, taux 0.95%	Fr.	960'000.00
Dette bancaire totale (emprunts à terme) au 31.12.2017	Fr.	39'335'568.00
Dette bancaire totale (emprunts à terme) au 31.12.2018	Fr.	37'415'521.00
Réduction en 2018 (amortissement en emprunts)	Fr.	1'920'047.00

Budget 2019 - Résumé

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019, 3^{èmes} budgets de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance du 3 décembre 2018.

Fonctionnement	Budget 2019		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Total	40'488'702.00	40'433'414.00	39'374'423.00	39'410'535.00
Excédent de charges/produits		55'288.00	36'112.00	

Investissements	Budget 2019		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Projets en cours	3'001'000.00	796'000.00	5'183'000.00	1'020'000.00
Nouveaux projets	4'158'000.00	1'533'000.00	3'353'000.00	188'500.00
Recettes d'investissements non affectées		2'314'000.00		674'000.00
Total	7'159'000.00	4'643'000.00	8'536'000.00	1'882'500.00
Excédent produits/charges		2'516'000.00		6'653'500.00

Plan financier 2019-2023 - Résumé

En application de la disposition y relative de la Loi sur les communes :

Art. 86d Plan financier

¹ La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

et sur la base du dernier plan financier validé pour les années 2017 à 2021, nous avons élaboré et publié le nouveau plan financier 2019 – 2023.

Chaque exercice nous permet d'améliorer l'inventaire des projets et la précision de nos estimations pour la prochaine période quinquennale. Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la commune permettent au Conseil communal et aux services communaux d'élaborer une planification des investissements sur les cinq prochaines années toujours plus épurée et plus réaliste.

En ce qui concerne les charges et produits de fonctionnement, notre connaissance des paramètres de la gestion financière de la commune s'améliore progressivement. Toutefois, seuls les bouclements de plusieurs exercices permettront de confirmer la pertinence de nos évaluations.

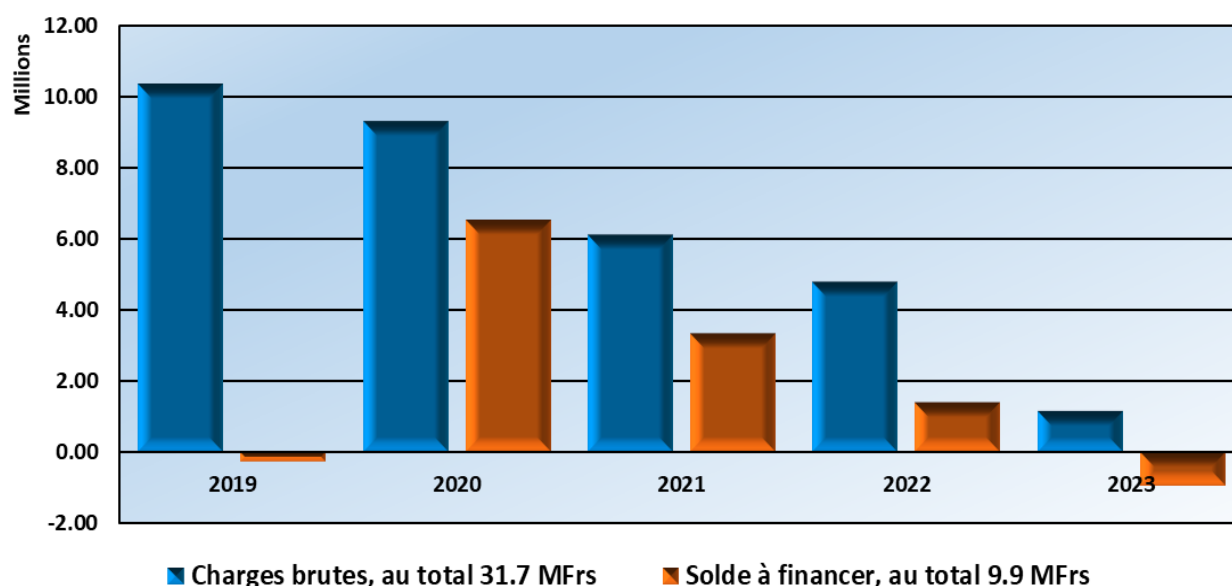
Résultats des comptes de fonctionnement sur la période de planification

Budget de fonctionnement →	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent de produits (+)/charges (-)	- 55'288.00	+140'891.00	+276'453.00	+441'801.00	+367'576.00
Excédent en % des produits nets	-0.15%	+0.37%	+0.71%	+1.11%	+0.91%

Les chiffres communiqués par la Direction cantonale des finances nous ont permis d'évaluer les effets sur l'équilibre des budgets de fonctionnement de la réforme de la fiscalité des entreprises (PF17) qui pourrait entrer en vigueur en 2020. Selon cette évaluation, la diminution des recettes des impôts sur les entreprises péjore l'équilibre des exercices de plus de Fr. 1'000'000.00 à partir de 2020.

Budget de fonctionnement →	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent de produits (+)/charges (-)	- 55'288.00	-885'935.00	-855'758.00	-795'704.00	-975'132.00
Excédent en % des produits nets	-0.15%	-2.41%	-2.28%	-2.07%	-2.49%

Planification des investissements de 2019 à 2023 - répartition dans le temps



L'écart entre les charges brutes et le solde à financer par des fonds étrangers correspond aux recettes d'investissements (taxes, ventes de terrains et d'immeubles), aux subventions et à la part financée par les réserves disponibles et les autres contributions.

Planification des investissements dans le temps et par chapitre

Ch.	Objet	Total	Part %	2019	2020	2021	2022	2023
0	ADMINISTRATION							
	Investissements bruts	65'000.00	0.21%	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	65'000.00	0.33%	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION							
	Investissements bruts	6'500'000.00	20.52%	240'000.00	1'793'000.00	2'233'000.00	2'234'000.00	0.00
	Investissements nets	6'000'000.00	30.59%	240'000.00	1'793'000.00	2'233'000.00	1'734'000.00	0.00
	Frais financiers	256'500.00			0.00	0.00	0.00	256'500.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	Investissements bruts	2'230'000.00	7.04%	1'230'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	2'230'000.00	11.37%	1'230'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	328'752.45			49'500.00	94'005.00	93'074.85	92'172.60
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS							
	Investissements bruts	6'050'500.00	19.10%	1'253'000.00	2'685'250.00	1'662'250.00	450'000.00	0.00
	Investissements nets	5'358'500.00	27.32%	817'500.00	2'599'750.00	1'576'750.00	364'500.00	0.00
	Frais financiers	1'059'224.86			122'402.50	202'993.95	356'368.80	377'459.60
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT							
70	Approvisionnement en eau							
	Investissements bruts	4'150'000.00	13.10%	1'580'000.00	970'000.00	700'000.00	600'000.00	300'000.00
	Investissements nets	2'467'000.00	12.58%	1'003'000.00	464'000.00	500'000.00	400'000.00	100'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
71	Protection des eaux							
	Investissements bruts	6'743'000.00	21.29%	2'193'000.00	2'050'000.00	833'000.00	833'000.00	834'000.00
	Investissements nets	5'697'000.00	29.04%	1'947'000.00	1'850'000.00	633'000.00	633'000.00	634'000.00
	Frais financiers	505'994.40			0.00	170'500.00	168'640.00	166'854.40
75	Correction des eaux et endiguements							
	Investissements bruts	500'000.00	1.58%	400'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.51%	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	16'500.00			0.00	5'500.00	5'500.00	5'500.00
7810	Assainissements des sites pollués							
	Investissements bruts	310'000.00	0.98%	310'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	177'000.00	0.90%	177'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire							
	Investissements bruts	435'000.00	1.37%	435'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-1'538'000.00	-7.85%	-772'000.00	-240'000.00	-270'000.00	-180'000.00	-76'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE							
	Investissements bruts	207'000.00	0.65%	176'000.00	31'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	115'500.00	0.59%	94'500.00	21'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS							
	Investissements bruts	4'468'000.00	14.11%	2'468'000.00	667'000.00	667'000.00	666'000.00	0.00
	Investissements nets	-1'072'000.00	-5.47%	-772'000.00	167'000.00	167'000.00	-134'000.00	-500'000.00
	Frais financiers	126'500.00			12'500.00	12'500.00	12'500.00	89'000.00
	Investissements bruts	31'658'500.00		10'350'000.00	9'296'250.00	6'095'250.00	4'783'000.00	1'134'000.00
	Investissements nets	19'600'000.00		4'030'000.00	7'754'750.00	4'839'750.00	2'817'500.00	158'000.00
	Frais financiers suppl.	2'293'471.71		¹⁾	184'402.50	485'498.95	636'083.65	987'486.61
	Sans les chapitres environnementaux							
	Investissements bruts	20'765'500.00	65.59%	6'577'000.00	6'276'250.00	4'562'250.00	3'350'000.00	0.00
	Investissements nets	11'436'000.00	58.35%	1'080'000.00	5'440'750.00	3'706'750.00	1'784'500.00	-576'000.00
	Frais financiers suppl.	1'787'477.31		¹⁾	184'402.50	314'998.95	467'443.65	820'632.21

¹⁾ Les frais financiers supplémentaires sont intégrés au budget 2019

Agrandissement du complexe communal de Farvagny

Travaux

Les travaux relatifs au projet d'agrandissement du complexe communal de Farvagny entrepris en 2015 se sont poursuivis durant l'année 2018 sous la conduite de la Commission de bâtisse présidée par M. Bernard Eltschinger.

Les décisions 2018 les plus importantes ont porté sur :

- les derniers éléments de mobilier et d'équipement pour les locaux de l'administration ;
- des compléments d'installation électrique ;
- des compléments d'équipement pour les locaux de la crèche ;
- l'aménagement des locaux et des équipements, l'acquisition du mobilier de l'accueil extrascolaire ;
- des compléments aux aménagements extérieurs (éclairage, panneaux d'orientation) ;
- des mesures correctives à apporter à l'ouvrage après une première période d'exploitation (acoustique, protection solaire, remplacement de la végétation par un empierrement pour certains talus, protection des coupoles éclairant les locaux des sociétés, etc.)

Après la mise en exploitation des locaux scolaires en juillet 2017, des locaux réservés aux sociétés en septembre 2017, de la crèche et de la nouvelle administration au début janvier 2018, c'est la partie « Accueil extrascolaire » qui a été mise à disposition en août 2018.

L'ensemble des locaux a été officiellement inauguré le vendredi 8 juin 2018. Ce fut l'occasion de souligner la qualité de construction et des équipements de ce projet et de remercier tous les artisans de cette magnifique réalisation. Une brochure retraçant l'histoire du projet et présentant l'architecture des bâtiments, la contribution de tous les acteurs et les coûts de l'ouvrage a été éditée à cette occasion.

La population a eu la possibilité de découvrir les nouveaux locaux et les services qui ont pu y prendre place à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » inscrite au programme de la manifestation « Fête de la fusion » organisée le samedi 9 juin 2018.

Finances

Malgré les modifications et les compléments apportés au projet par rapport au programme initial, le budget initial du projet est toujours pleinement respecté.

Même si les décisions ont pu être, pour l'essentiel, prises avant la fin 2018, un volume relativement important de travaux et de décomptes finaux n'a pas pu être finalisé avant le 31 décembre 2018. Le décompte final des coûts de cette réalisation a été reporté à la fin de l'année 2019.

A la fin de l'année 2018, la situation financière du projet est la suivante :

Devis initial	Fr.	10'695'000.00
Devis révisé	Fr.	11'328'700.00
Coût probable	Fr.	10'153'735.00 (y.c. les provisions encore ouvertes)
Dont solde des réserves (CFC 8)	Fr.	54'940.00

Le devis révisé comprend tous les compléments validés à ce jour (nouvelle administration, compléments MCR, mobilier, etc.).

Un montant de **Fr. 1'174'965.00** est **disponible par rapport au devis révisé** (devis révisé – coûts probables).

Un montant de **Fr. 596'205.00** est **disponible par rapport au devis initial** (réserves – différence par rapport au devis initial).

Au 31 décembre 2018, les charges brutes du projet s'élèvent à un total de Fr. 9'938'310.20 dont Fr. 1'523'219.25 pour l'année 2018.

Zones d'activités de Combernesse

Avec la zone d'activités de Montena, la zone d'activités de Combernesse à Rossens, située à proximité de la sortie de l'autoroute A12, rencontre beaucoup d'intérêt auprès des entreprises à la recherche d'un terrain pour y installer leurs activités.

Les implantations d'entreprises et les chantiers de construction dans ce secteur se sont poursuivis en 2018.

En ce qui concerne les terrains propriétés de la commune, les événements importants à signaler durant l'exercice 2018 sont présentés ci-dessous.

Art. 619 - Dépollution

La parcelle se trouve dans un secteur inscrit à l'inventaire cantonal des sites pollués. Les sondages et les analyses réalisés avant les travaux de terrassement ont révélé qu'une grande partie du sous-sol était polluée par des déchets de chantiers et que, par conséquent, les terres d'excavation contaminées devaient faire l'objet d'un traitement particulier.

Les travaux d'expertise ont été réalisés par le bureau Hydrosol et le traitement des terres polluées par l'entreprise spécialisée KIBAG SA.

En 2017, lors des travaux de terrassement, les terres polluées (au total 2'000 m³) ont été entreposées sur la parcelle voisine (art. 234) en attente de leur évacuation pour traitement. Entre le 16 avril et le 1^{er} mai 2018, les 4'491.33 tonnes de terres contaminées ont été transportées au centre Cridec à Eclépens pour être traitées.

Les frais d'ingénieurs, le stockage provisoire, le transport et le traitement des matériaux contaminés ont coûté au total Fr. 457'976.70 TTC. Après déduction de la participation des propriétaires de la parcelle d'un montant de Fr. 59'280.90, ces importants travaux de dépollution auront coûté à la commune Fr. 398'695.80 net TTC.

Art. 234 - Promis vendu à l'entreprise Pro Motos SA

La vente de la parcelle d'une surface de 5'577 m² à l'entreprise Harley-Davidson Fribourg - Pro Motos SA a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 12 octobre 2016.

Cette parcelle est hélas également située dans le secteur potentiellement pollué inscrit à l'inventaire cantonal des sites pollués. Les sondages et les analyses ont confirmé que le sous-sol de la partie supérieure de la parcelle était pollué par des déchets de chantiers comparables à ceux trouvés sur la parcelle voisine. Les coûts de dépollution dans le secteur concerné ont été évalués par les spécialistes à près de 1 MFr. Nous avons proposé à l'entreprise de revoir son projet afin de limiter son besoin en surface de terrain à la partie saine de la parcelle, soit environ 3'000 m². Une décision devrait intervenir au début de l'année 2019.

Art. 602 - Installation de Mestel SA, entreprise du groupe PQH Holding

Le Groupe PQH a été créé en 2000 par M. Maurice Pasquier dans le but de gérer ses sociétés affiliées. Depuis le début 2017, il a un statut de holding pure. Le Groupe PQH s'étend sur cinq régions et compte :

- quatre divisions et sept sociétés

Service	Antama SA
Packaging	Cafag & Plaspaq SA et Walke AG
Horlogerie	Mestel SA en Suisse et Mestel RSS en Italie
Digital	Aptasic SA et CETEC SA
- près de 300 collaborateurs

Le groupe est également actif dans l'immobilier et s'engage dans des participations au sein de nouvelles sociétés et des projets de start-up.

La société Mestel SA, membre du Groupe PQH, a été fondée en 2008. Elle a pour but le développement, la production et la commercialisation de produits en caoutchouc véritable.

Spécialiste des matières élastomères (HBR, HNBR, FKM, etc.), Mestel SA sert diverses branches de l'industrie (horlogerie, bijouterie, technique, pharmaceutique, médical, téléphonie, etc.).

En septembre 2013, PQH Holding SA et ALM Holding SA s'allient pour développer ensemble l'entreprise en rachetant la totalité des parts de Mestel RSS (près de Gênes en Italie) et en reprenant les activités caoutchouc de sa société sœur, Plaspag SA.

En réunissant les compétences, métiers et expériences helvético-italiennes de Mestel SA et de Mestel RSS, longues de plusieurs années, le Groupe PQH est à même de fournir, en Suisse, des compétences liées au développement du produit (dessin 3D), à la fabrication de moules (CAO et FAO intégrée) et de produits complexes (injection). Il poursuit également la pérennisation de son site italien dont l'expertise dans les matières, les solutions spécifiques, outre l'injection, liées à la fabrication du produit (tests, logistique, laser), sont reconnues.

En 2017, le Groupe PQH, a procédé à d'importants investissements, notamment avec la construction d'une nouvelle usine à Gênes qui sera entièrement opérationnelle dès le milieu de l'année 2019.

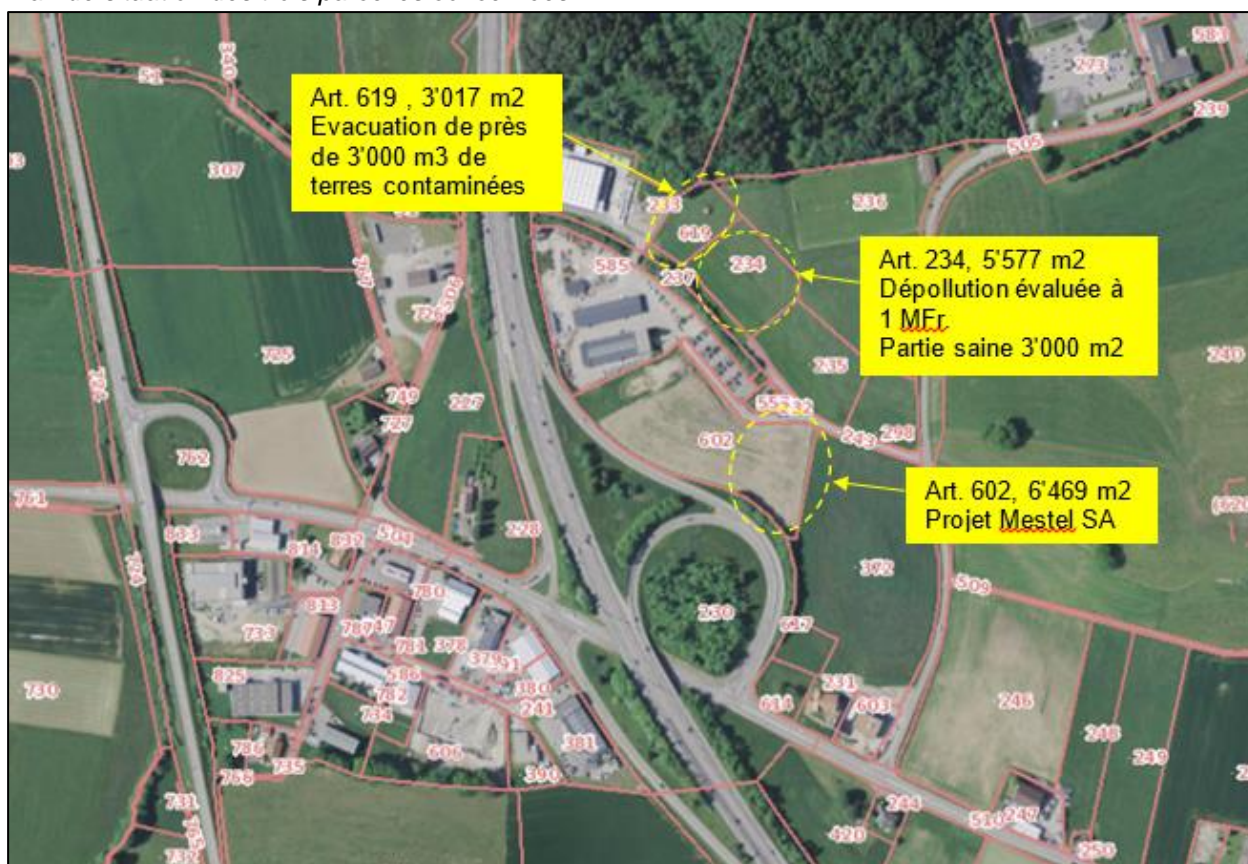
Grâce à l'acquisition d'un terrain dans la zone d'activités de Combernesse, à proximité de l'axe autoroutier, le Groupe PQH souhaite entreprendre, dans le courant de l'année 2019, les démarches nécessaires à la construction des bâtiments destinés à accueillir, sur le site, le regroupement d'une partie des activités industrielles du groupe, en particulier le déplacement des activités actuellement installées à Broc dans des locaux trop exigus.

Besoin en terrain : la totalité de la parcelle, soit 6'469 m²

Objectif d'emplois : env. 100 places de travail

Dans sa séance des 3 et 4 décembre 2018, le Conseil général a approuvé la vente de la parcelle art. 602 RF Rossens d'une surface de 6'469 m² pour le prix total de Fr. 1'190'000.00.

Plan de situation des trois parcelles concernées



Château d'Illens



Avant les travaux de préservation



Après, état fin 2018

L'Association Château d'Illens (ACI), association à but non lucratif fondée le 11 mars 2008, conduit le projet de préservation du site et des vestiges du château d'Illens.

L'ACI est au bénéfice d'une convention signée avec l'ancienne commune de Rossens qui définit les droits et devoirs de chacune des parties. La commune contribue financièrement au projet : Fr. 100'000.00 versés en 2015 par l'ancienne commune de Rossens et dès 2017 par Fr. 20'000.00 de contribution annuelle durant les quatre étapes du projet. En qualité de propriétaire des lieux, la commune, par son Service forestier, entretient la forêt et les terrains aux alentours du château.

Etat du projet

Au terme des travaux de la première étape du projet de préservation des vestiges du château effectués en 2017, les travaux prévus en 2^e étape ont été entrepris en 2018.

En résumé les travaux suivants ont été effectués :

- Conduite d'évacuation de l'eau de toiture.
- Evacuation des gravats extraits du sous-sol du château et nivellement des terres sur l'esplanade.
- Pose de la couverture de protection et d'une coiffe en forme de toit conique sur la tourelle du château, le tout surmonté d'une girouette aux armes de Guillaume de la Baume.
- Aménagement d'un escalier métallique pour l'accès au caveau en sous-sol.
- Assainissement, consolidation, restauration d'éléments des portes et des fenêtres des façades Est, Ouest et Sud.
- Fermeture des entrées du château par des portes métalliques.



La tourelle avec sa couverture de protection et sa coiffe



Exemples de restauration des encadrements de fenêtres



La girouette aux armes de Guillaume de la Baume

Le projet de conservation a jeté un formidable coup de projecteur sur le site et les travaux déjà réalisés ont rendu accessible l'intérieur du château pour le bonheur des amateurs d'histoire et de vieilles pierres. Déjà réputé pour sa magie, les aménagements des vestiges du château ont donné un nouvel attrait à ce joyau de notre patrimoine historique. Le lieu est désormais fréquenté par de nombreux visiteurs et des associations ou autres groupements ont d'ores et déjà inscrit la visite de ce site exceptionnel au programme d'excursions de leurs membres. Il convient de souligner que l'ouvrage est encore en chantier et que les visites doivent être agréées par le comité de l'association en charge du projet.

Deux importantes manifestations se sont déroulées sur le site en 2018 :

- Le **samedi 9 juin 2018**, la visite du château d'Illens a fait partie du programme de la « Fête de la fusion ». Un nombreux public a ainsi eu l'occasion de visiter le château et ses alentours et de prendre la mesure de l'ampleur des travaux déjà réalisés. La dégustation d'un verre d'hypocras et la découverte de ce site médiéval exceptionnel leur a permis, l'espace d'une heure, de retrouver un décor du 15^e siècle.
- La fin des travaux de couverture du château, couronnée par la pose du bouquet, et le 10^e anniversaire de l'association ont été célébrés le **samedi 20 octobre 2018** par les représentants des artisans du projet et de nombreux membres de l'association. Un buffet de circonstance, arrosé de bons crus, et les prestations de la troupe médiévale la «Garde du Mont-Gibloux » ont donné à cette rencontre un air de fête médiévale.

Finances

Les travaux de la 1^{re} étape réalisés en 2017 auront coûté près de Fr. 1'000'000.00. Les travaux de la 2^e étape, entrepris en 2018, sont évalués à Fr. 500'000.00. Pour rappel, le financement est assuré par les subventions fédérales (20%) et cantonales (20%), les contributions importantes de la LoRo, les soutiens financiers d'autres sponsors et des entreprises qui interviennent sur le chantier. Pour sa part, la commune a déjà investi Fr. 160'000.00 dans ce magnifique projet.

Pour plus de détails et pour vous engager dans le soutien à cet important projet pour le patrimoine communal, consultez le site internet <http://www.illens.ch>.

Eaux – Epuration - Cimetière

L'eau potable est la denrée alimentaire la plus importante. La commune de Gibloux assure à sa population un approvisionnement en eau potable naturelle, en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable. L'eau potable est également un moyen de production fondamental.

Les eaux souterraines constituent la ressource naturelle la plus importante pour notre commune. Cette eau brute provient à 100% de nos captages de sources et peut être distribuée sans traitement.

Mettons tout en œuvre pour préserver cette manne si précieuse à la vie de chacun, chaque jour.

Par eau potable, l'on entend l'eau qui, à l'état naturel ou après traitement, convient à la consommation, à la préparation de mets et au nettoyage d'objets entrant en contact avec les denrées alimentaires. L'eau est la denrée alimentaire la plus importante. Elle doit être salubre sur les plans microbiologique, chimique et physique.

Le Conseil communal vous recommande de consommer local.

Yves Rumo
Conseiller communal
Dicastère de l'eau et de l'épuration

Approvisionnement en eau

Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

L'ensemble des documents constituant le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) est le fil rouge pour moderniser, assainir et mettre en valeur cette manne si précieuse. Il importe également de planifier la coopération avec nos communes voisines.

Vision 2030

Cette vision est la résultante de l'élaboration du dossier « PIEP ».

Les investissements du futur se font selon le PIEP et la planification financière des cinq ans.

L'objectif principal est d'avoir un seul réseau de distribution d'eau potable pour la commune. Cela permettra également de pouvoir bénéficier de l'écoulement gravitaire, ce qui a des incidences fort appréciables sur les économies d'énergie.

Travaux principaux pour les deux prochaines années

- Liaison Villarlod – Rueyres-St-Laurent – Vuisternens-en-Ogoz présentée schématiquement ci-dessous :



- Liaison réservoir de Bouleyres – réservoir du Verné présentée schématiquement ci-dessous :



Les deux liaisons permettront :

- d'assurer, en permanence, la distribution d'eau potable par écoulement gravitaire de Villarlod et de Vuisternens-en-Ogoz sur l'ensemble des villages de Corpataux, Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles, Magnedens, Posat, Rossens ;
- de pouvoir également, en tout temps, alimenter l'ensemble de la commune si nécessaire par pompage, lors de l'obligation de mettre hors service (pollution, par exemple) les réservoirs de Villarlod et Rueyres-St-Laurent ;
- d'améliorer la mise en valeur de nos ressources en augmentant nos ventes d'eau potable aux communes demanderesse ;
- de garantir une meilleure défense incendie ;
- d'éviter d'investir sur des installations ne répondant plus à 100% aux normes de sécurité et salubrité en vigueur à ce jour.

Les deux phases énumérées auparavant devraient être réalisées, sous réserve de l'acceptation du Conseil général, d'ici fin 2021.

Pour les années suivantes, il s'agira de compléter les réseaux de distribution inter-villages et dans les villages par des maillages, afin d'assurer une alimentation dans les deux sens et une meilleure défense incendie

Recherche de nouvelles ressources

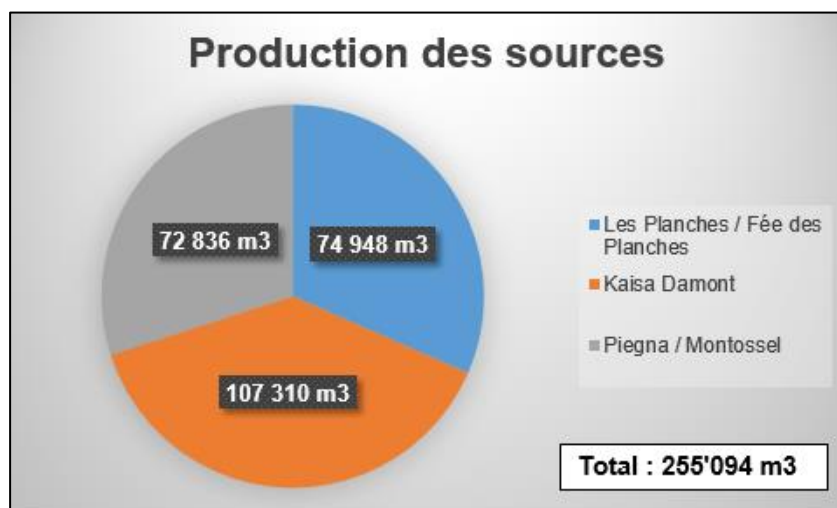
Un forage a été réalisé à Kaisa d'Avau dans le but de compléter les ressources. Les résultats dudit forage sont encourageants et nous pouvons compter sur une production de 300 lt/min. D'autres forages devront être réalisés afin de pallier aux siphons des années 1960.

Il est donc très important, dans le cadre des investissements futurs, de veiller à assainir les installations qui subsisteront à la mise en place de la « Vision 2030 ».

Réseau d'eau potable – Points importants

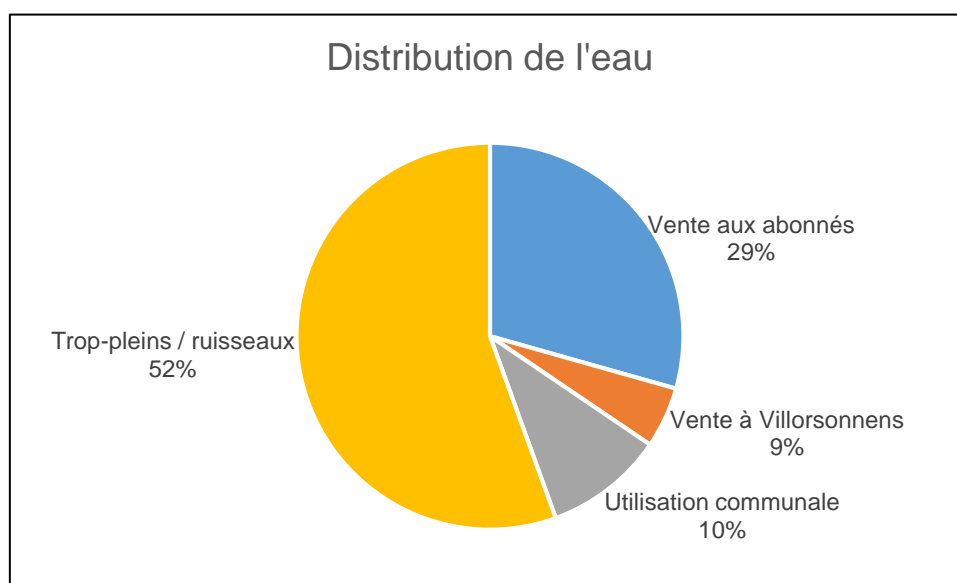
- Le Conseil communal a reconnu l'ensemble des installations d'eau potable.
- La première étape d'échange des compteurs par une nouvelle génération, avec relevé à distance, a été exécutée à satisfaction.
- Les systèmes de gestion des réseaux (à ce jour au nombre de trois), héritages des anciennes communes, ont été analysés : des offres pour un seul système de gestion ont été demandées. Il en résulte que le système retenu sera mis en place durant l'année 2019.
- Les liaisons réseaux Haut-Gibloux / Bas-Gibloux ont été mises à l'enquête, une séance d'information pour les propriétaires fonciers a été organisée. Une opposition a été formulée laquelle est traitée à ce jour. La signature de la convention de passage a retardé la transmission du dossier aux instances cantonales.
- Le dossier d'autocontrôle, fil rouge de l'ensemble des travaux et événements sur nos réseaux, est en main de notre fontainier.

Réseau Haut-Gibloux

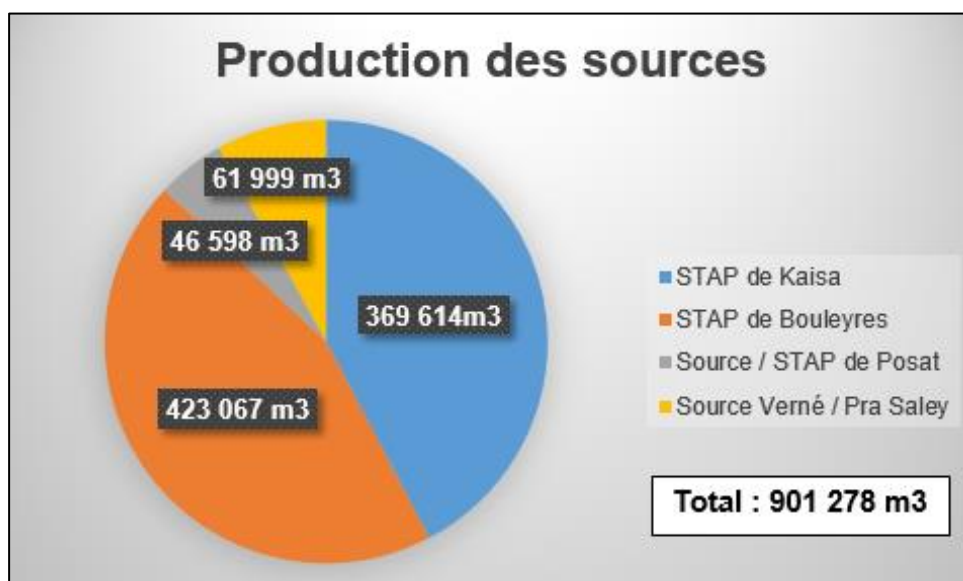


Vente d'eau potable aux abonnés du réseau	73'555 m ³
Vente d'eau potable à la commune de Villorsonnens	23'404 m ³
Bâtiments communaux, écoles, eau de construction, exercices du corps des sapeurs-pompiers, manifestations importantes et pertes sur le réseau 10%	25'500 m ³
TOTAL	122'459 m³
Différence au profit des trop-pleins / ruisseaux	132'635 m ³

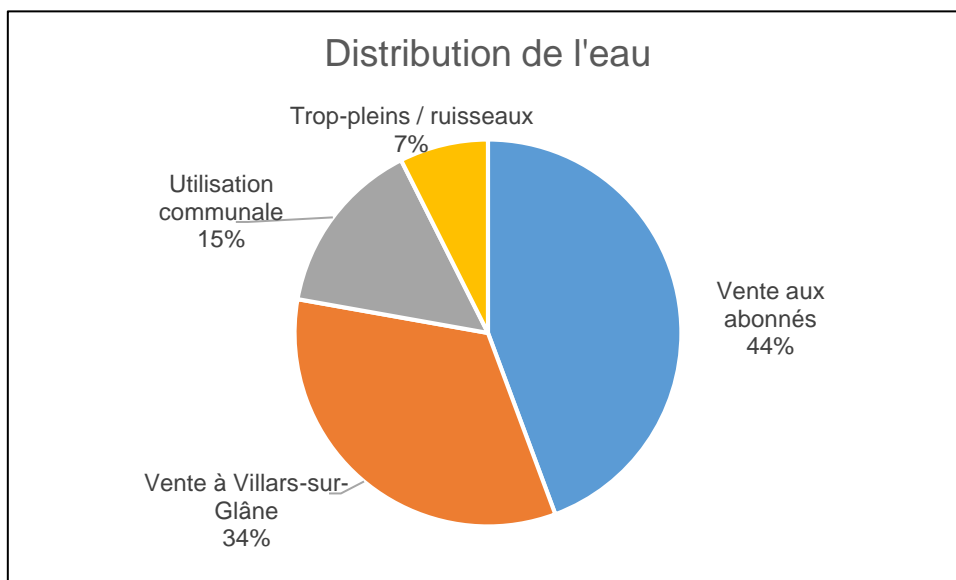
Le Conseil communal a priorisé la jonction des deux réseaux dans le but de mieux valoriser cette importante matière première.



Réseau Bas-Gibloux



Vente d'eau potable aux abonnés du réseau	498'016 m ³
Vente d'eau potable à la commune de Villars-sur-Glâne	382'852 m ³
Bâtiments communaux, écoles, eau de construction, exercices du corps des sapeurs-pompiers, manifestations importantes et pertes sur le réseau 10%	20'410 m ³
TOTAL	901'278 m³
Différence au profit des trop-pleins / ruisseaux	0 m ³

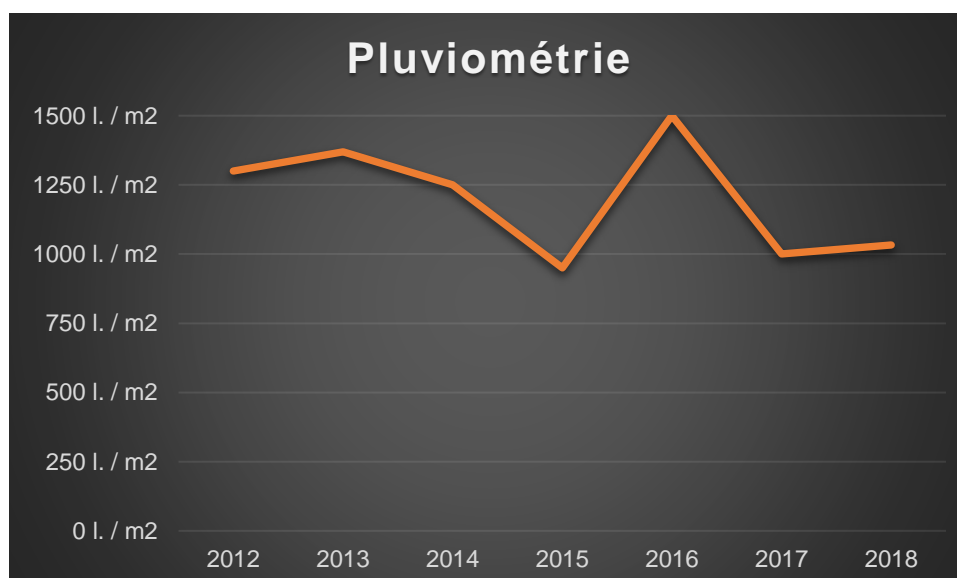


Source de La Tuffière

Vente d'eau potable au Graboz	157'680 m ³
-------------------------------	------------------------

Analyse de la pluviométrie

Nos 17 captages et puits sont à même de produire notre « OR BLANC » pour autant qu'ils soient alimentés de cette manne si précieuse déversée par les nuages sur notre région du Gibloux.



Déficit hydrique 2018 par rapport à 2017

– 5 lt/m²

Déficit hydrique 2018 par rapport à la moyenne des cinq dernières années

178 lt/m²

Production des sources de la commune de Gibloux

Après un second semestre 2018 extrêmement sec, les cours d'eau et les lacs suisses se sont trouvés, en décembre 2018 et en janvier 2019, en situation d'étiage. Dans de nombreuses régions, nous avons relevé, pour les débits, des valeurs qui ne reviennent statistiquement que tous les deux à dix ans. Les eaux souterraines ont affiché, un peu partout, des niveaux bas ; les débits des sources se sont, eux aussi, révélés faibles.

Les précipitations étaient déjà rares en automne 2018, mais le mois de décembre a battu des records de sécheresse : d'après les données de MétéoSuisse, les précipitations mesurées dans bon nombre de régions ont été les plus faibles jamais relevées depuis le début des mesures en 1864.

On parle d'étiage lorsque les niveaux des eaux sont globalement inférieurs à ceux relevés antérieurement. En Suisse, on observe une situation d'étiage, d'une part, en hiver lorsque les précipitations, stockées sous forme de neige, ne viennent pas alimenter les eaux, et, d'autre part, par temps sec, avec l'absence totale de précipitations. La situation d'étiage 2017 s'explique par la combinaison de ces deux phénomènes.

La commune de Gibloux n'a pas été épargnée par cette période d'étiage. En veillant particulièrement à l'utilisation rationnelle et en assurant un suivi journalier des débits, nous avons pu assurer l'approvisionnement en eau potable à nos abonnés.

Il importe toutefois de mettre en évidence quelques chiffres afin de mieux comprendre les effets d'une période d'étiage sur nos ressources.

Production

Jun 2018 :	pour l'ensemble des deux réseaux	107'058 m³
Décembre 2018	pour l'ensemble des deux réseaux	79'898 m³

Diminution de 27160 m³ ou 905'333 lt/j entre les deux relevés, ce qui correspond, selon la statistique fédérale (170lt/j par pers.), à 5'325 habitants.

Malgré ce deuxième semestre sec, il est à relever que la commune de Gibloux n'a pas dû prendre de mesures de rationalisation de cette matière première. Elle a même pu subvenir aux besoins des communes demanderesse (Villars-sur-Glâne et Villorsonnens) en vendant respectivement 53'051 m³ et 12'079 m³ supplémentaires par rapport l'année précédente.

Protection des eaux

Durant l'année 2018, les travaux et études suivants ont été entrepris :

- Mise en séparatif du centre du village de Corpataux.
- Mise en séparatif du Chemin des Biches à Rossens.
- Elaboration des plans et des dossiers pour la mise à l'enquête de la mise en séparatif du village de Farvagny-le-Petit.
- Élaboration du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).
- Construction du bassin de laminage aux alentours du complexe scolaire de Farvagny-le-Grand.

Traitement des micropolluants

Le Service de l'environnement a procédé à une analyse des stations pour l'épuration des eaux usées en veillant aux différents critères. La station d'épuration de l'AEGN devra être adaptée au traitement desdits polluants d'ici 2030. Les travaux d'adaptation engendreront un engagement financier futur important pour notre commune. Il est envisagé que les stations d'épuration de Romont (AIMPGPS) et d'Autigny (AEGN) ne fassent plus qu'une station au futur. Selon les premiers résultats d'une étude préalable, une nouvelle station d'épuration devrait être construite à Autigny.

Mise en séparatif

Nous veillons particulièrement, lors de travaux lourds sur un tronçon routier, à y intégrer la mise en séparatif du secteur concerné. Cette synergie permet un avantage financier fort appréciable notamment par le fait de ne pas devoir intervenir deux fois sur le même secteur. Voici les avantages de la mise en séparatif de notre réseau :

1. diminution drastique de l'arrivée d'eau permanente et parasite au collecteur intercommunal de l'AEGN ainsi qu'à la station d'épuration et, de ce fait, amélioration du fonctionnement des ouvrages intercommunaux ;
2. diminution également de l'impact sur le milieu récepteur, déversoir d'orage La Longivue ;
3. développement de la ZACT La Longivue, sans surcharger le collecteur intercommunal.

Organisation des bassins versants

Afin de répondre aux exigences de l'article 4 de la LCEaux, RSF 812.1, et de l'article 11a du RCEaux, une nouvelle association doit être mise sur pied dans le but de répondre aux exigences.

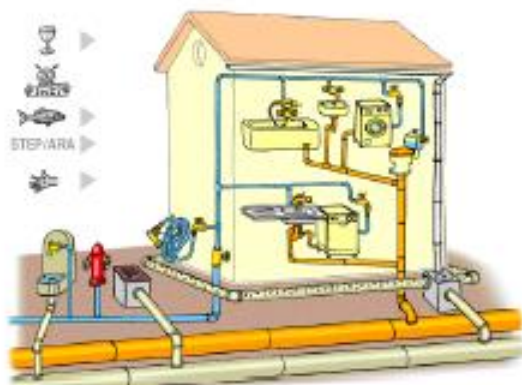
Le Préfet de la Glâne, avec la collaboration des membres des bureaux des Associations (AIMPGPS et AEGN), a élaboré des statuts pour l'Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN). Ceux-ci ont été soumis aux délégués des communes membres et approuvés à l'unanimité en septembre 2018.



Lesdits statuts devront être soumis pour approbation par les législatifs au printemps 2019. L'Association devra veiller à l'élaboration et à la mise à jour du plan directeur de bassin versant. Selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 (LCEaux RSF 812.1)

- elle devra assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification ;
- elle accompagnera l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

Conclusion



Être raccordé ne veut pas dire le tout à l'égout !

Constructions – Routes - Edilité

Après avoir intégré ses bureaux dans le nouveau bâtiment administratif à Farvagny au début de l'année 2018, le Service technique a bénéficié de la proximité du Service des finances, de l'Administration générale et du Contrôle de l'habitant pour renforcer son fonctionnement après deux ans de rodage.

Le secteur de la police des constructions a traité 185 demandes de permis de construire en 2018 et 608 demandes depuis le début de la nouvelle commune de Gibloux.

La réception et le contrôle des dossiers, les mises à l'enquête, le traitement des oppositions, le suivi de la construction et la délivrance du permis définitif d'occuper sont les étapes incontournables et quelquefois fastidieuses du service. En effet, de nombreux dossiers ne respectent pas les permis délivrés et nécessitent des mises en conformité.

« Quand la construction va, tout va »

Nous avons 273 unités de logement en cours de procédure et des PAD avec un potentiel de 600 logements supplémentaires. Espérons que le marché du logement joue son rôle de régulateur de manière à répartir ces constructions de façon raisonnable ces prochaines années.

La réalisation d'un trottoir, la mise en séparatif et la rénovation de la Route du Centre à Corpataux se sont déroulées dans de très bonnes conditions et à satisfaction des riverains qui ont aussi contribué à la bonne marche de ce chantier.

Contrairement à l'année 2017, la météo de l'année 2018 a été favorable pour le service hivernal qui s'est déroulé sans problème majeur et dans le respect du budget.

Un bâtiment communal a été vendu en 2018, il s'agit de l'école des garçons de Farvagny.

A la suite de la construction du nouveau centre administratif et de l'agrandissement de l'école de Farvagny, la vente de cet ancien bâtiment avait déjà fait l'objet d'une décision de l'assemblée communale de l'ancienne commune de Farvagny. Le Conseil général de notre commune a corroboré cette décision.

Une étude est en cours pour l'affectation des locaux ou bâtiments communaux libres ou libérés durant l'année.

Roger Berset
Vice syndic
Dicastère des constructions, des routes,
de l'édilité et des bâtiments

Rapport du Service technique

Chef de service : David Thut

Il est parfois bon de se rappeler le passé ! Principalement pour se rendre compte du chemin parcouru, d'être satisfait des efforts fournis et d'en tirer les conclusions. C'est le constat fait en rédigeant cet article et plus particulièrement en sortant les points relevant de 2018.

Le premier élément à relever est que l'année écoulée a été moins agitée que 2016 et 2017, ce qui est rassurant. Le deuxième est que le service a gagné en efficacité et en maturité, ce qui est motivant. Les incertitudes quant au « faire juste » ont laissé la place aux envies de « faire mieux ».

Le regroupement, sous le même toit, des principaux services de la commune a fortement contribué à l'efficacité du travail. La proximité a facilité les relations et optimisé la transmission d'informations, ce qui, à notre époque où tout va très vite, est primordial. La disponibilité du Service technique envers la population, avec la mise en place d'une permanence, est un bon exemple du « faire mieux ». Ce nouveau service a été bien sollicité et il vient compléter celui de la surveillance hivernale et du piquet déneigement dans la panoplie des prestations qui sont mises en œuvre pour assurer un bon fonctionnement des activités techniques.

L'uniformisation de la gestion des déchets sur les trois sites de collecte a, comme tout changement, généré quelques mécontentements auprès des usagers dans un premier temps mais, au final, la transition s'est bien déroulée. Financièrement, même si une économie est à relever avec ce nouveau système dans les comptes de 2018, seuls les prochains exercices pourront le confirmer. Ecologiquement, nous pouvons relever que l'effort fourni dans le tri des déchets a porté ses fruits, puisque les quantités parties en incinération ont fortement diminué pour augmenter dans le recyclage.

Entre ceux dont la concrétisation s'est terminée en 2018 et ceux qui ont été initiés, les projets ont bien occupé le Service technique dans les domaines des routes, des réseaux souterrains, des écoles et des installations photovoltaïques. Pour ceux concrétisés, et pour n'en citer qu'un, le giratoire In Riaux, réalisé en coordination avec le Service des ponts et chaussées est certainement le plus marquant de par son impact pour la commune. Situé à proximité de l'autoroute et sur un des axes les plus fréquentés de notre territoire, son exécution a fait l'objet d'une planification minutieuse afin d'impacter le moins possible le trafic et son fonctionnement correspond entièrement aux attentes. Une belle réussite !



SOURCE : SD INGÉNIERIE FRIBOURG SA

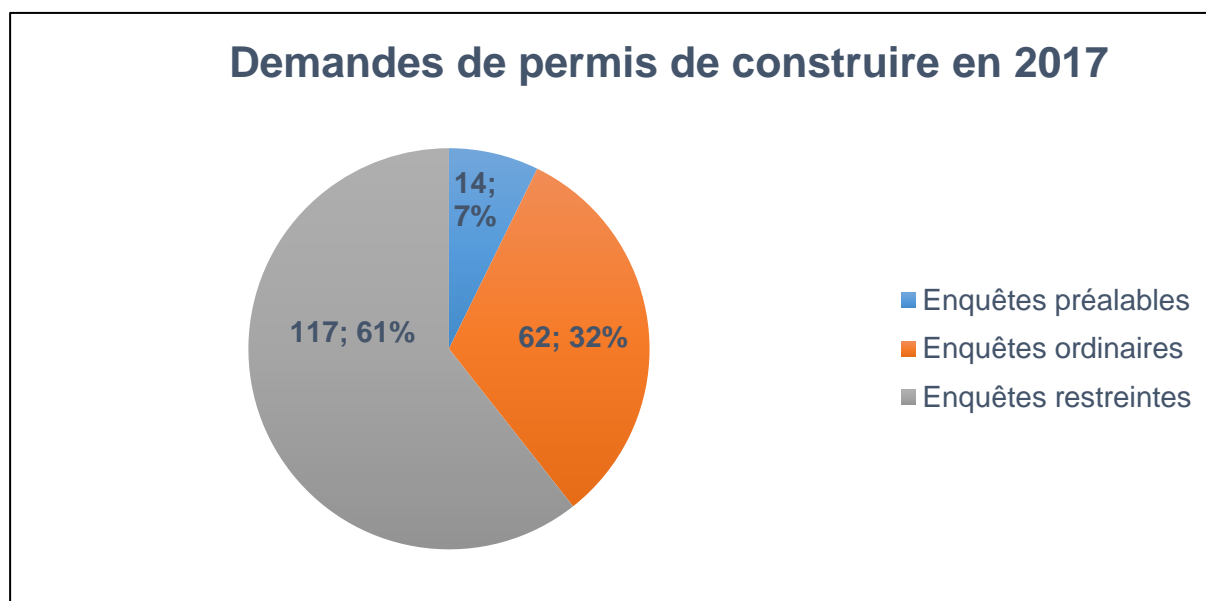
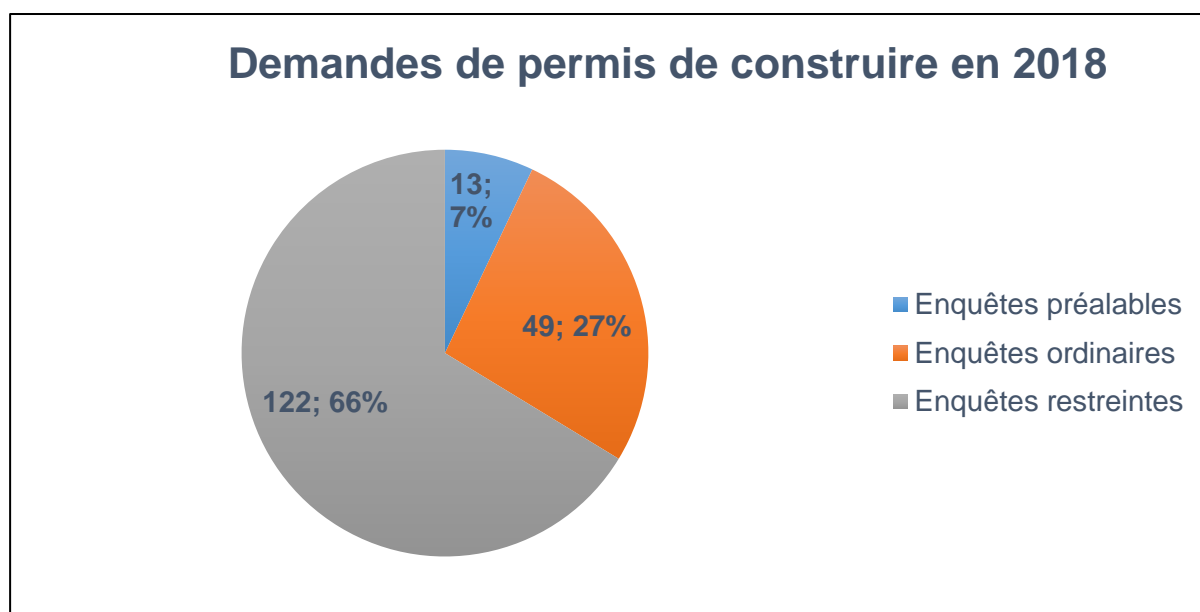
Dans les projets initiés, l'uniformisation des PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) des anciennes communes est sans nul doute celui dont le démarrage était le plus attendu. Pouvoir compter, à terme, sur un document de référence dans ce domaine, pour l'ensemble de la commune, permettra de fixer les priorités et de planifier les investissements de façon optimale pour les années à venir.

Voilà, en quelques lignes, ce que l'on peut relever pour 2018.

2019 apportera son lot de nouveautés, comme par exemple la mise en application de FRIAC qui permettra la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire. Ce processus est déjà en vigueur depuis plusieurs années dans d'autres cantons et ce thème fera l'objet d'une mention particulière dans le prochain rapport de gestion.

Constructions

En 2018, le secteur police des constructions a traité 185 demandes de permis de construire



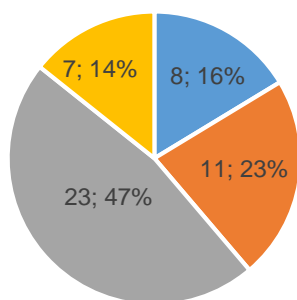
Demandes en procédure ordinaire

49

Nouvelles habitations individuelles	8
Nouveaux immeubles locatifs / PPE / commerciaux / industriels	11
Transformations / rénovations / agrandissements	23
Autres (projets communaux, parking, CAD, complément d'enquête)	7

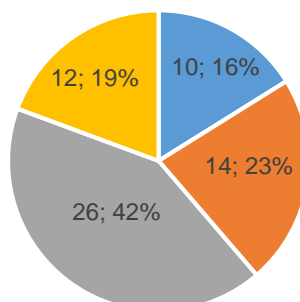
- Sur les 49 demandes de permis de construire en procédure ordinaire, 3 ont été déposées pour la mise en conformité de travaux déjà réalisés.
- Parmi les 49 dossiers déposés, 24 sont encore en cours de traitement durant l'année 2019.
- La commune a mis à l'enquête 2 projets en procédure ordinaire en 2018.
- Des demandes de permis ont été déposées pour 59 unités locatives supplémentaires en 2018.

Répartition des procédures ordinaires 2018



- Nouvelle habitation individuelle
- Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel
- Transformation / rénovation / agrandissement / démolition
- Autres

Répartition des procédures ordinaires 2017



- Nouvelle habitation individuelle
- Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel
- Transformation / rénovation / agrandissement / démolition
- Autres

Demandes en procédure simplifiée **122**

- Durant l'année, 122 demandes de permis de construire en procédure simplifiée ont été déposées dont 16 pour des mises en conformité.
- Parmi les 122 dossiers déposés, 11 sont encore en cours de traitement durant l'année 2019.

Demandes préalables **14**

- Parmi les 14 demandes, 7 sont encore en cours de traitement durant l'année 2019.

Annonces pour la pose de panneaux solaires² **43**

Surface de panneaux photovoltaïques (en m ² au total) (avec les panneaux solaires intégrés dans une enquête ordinaire (3) ou simplifiées(4))	2'639.39
Puissance totale (kW)	474.31
Puissance moyenne (kW)	9.49
Production totale (kWh/an)	502'082.00
Production moyenne (kWh/an)	26'065.92
Consommation moyenne d'un ménage (kWh/an) ³	4'500.00
Nombre de ménages couverts	111

Annonces pour les enseignes publicitaires **6**

Autres rôles du secteur police des constructions

Hormis les procédures mentionnées ci-dessus, un grand travail a été effectué au niveau de la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration du Glèbe.

Le secteur police des constructions a également un rôle de plus en plus important lors de l'élaboration des projets avec les différentes parties prenantes. Le soutien à la population dans l'élaboration des dossiers est également important.

Unités de logements futures⁴

Actuellement, il y a encore 237 unités de logements en cours de procédure ou de construction sur l'ensemble du territoire communal. 35 unités de logements supplémentaires en sont au stade de la demande préalable sans qu'une demande d'enquête ordinaire n'ait été déposée.

De plus, au niveau des PAD en cours, ces derniers génèreraient environ 590 logements supplémentaires.

² Les statistiques sont basées sur les dossiers déposés en 2018 et selon les données récoltées dans les formulaires.

³ <http://declics.romande-energie.ch/articles/info-energie/quelles-sont-les-sources-principales-de-consommation-d-un-menage-suisse>.

⁴ Analyse effectuée sur les chiffres 2016-2018.

Gestion des déchets

L'année 2018 a été la première année du nouveau concept déchets mis en place par le Conseil communal. Pour mémoire, lors de la fusion au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle commune avait la particularité d'avoir deux systèmes de taxe proportionnelle.

Les ménages des ex-communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny et le Glèbe étaient soumis à la taxe au sac. Les ménages de Rossens et Vuisternens-en-Ogoz étaient soumis à la taxe au poids.

Une analyse des statistiques disponibles concernant la production d'ordures ménagères à incinérer dans les ex-communes nous a permis de constater que les ménages soumis à la taxe au poids produisent moins de déchets incinérables, ce qui doit être considéré comme la voie ultime pour les matières s'il n'y a pas de possibilité de recyclage.

La production d'ordures ménagères à incinérer était d'environ 280 kg/par ménage en taxe au sac alors qu'elle était proche des 200 kg par ménage en taxe au poids.

Avec plus de 2700 ménages et la mission de limiter la production de déchets mentionnée dans loi sur la gestion des déchets, le Conseil communal a donc décidé d'appliquer la taxe au poids qui permet de contenir la production de déchets à incinérer. Le scénario imaginé consistait donc à faire des économies afin de financer le nouveau système de compacteurs.

La gestion des déchets encombrants a, d'autre part, été clarifiée.

Les objets encombrants à trier et à incinérer ont désormais la définition suivante :

Les déchets encombrants sont des objets qui ne peuvent être mis dans les sacs poubelles car trop grands et trop volumineux. Ils sont à déposer, parfois démontés selon la matière, dans les différentes bennes à disposition en déchetterie.



Sont donc considérés comme déchets encombrants les éléments suivants : Le mobilier usagé, le matériel de loisirs ainsi que tous les contenants en plastique de plus de deux litres.



La création d'un guide de gestion des déchets appelé **MEMODéchets**, gracieusement offert par la SAIDF, à l'intention des ménages permet aussi à chacun de connaître la voie idéale à suivre pour chaque type de déchets.

Nos surveillants en déchetterie ont désormais ce document sur lequel ils peuvent s'appuyer pour conseiller et faire respecter les règles en vigueur.

Clarification de la situation concernant l'accès des entreprises en déchetterie.

Selon la loi en vigueur, l'accès des entreprises à la déchetterie est possible afin d'y déposer uniquement les déchets standards générés par le personnel de l'entreprise.

Les déchets générés par l'activité de l'entreprise ne sont pas pris en charge en déchetterie. L'administration communale a donc pris contact avec les entreprises afin de leur transmettre ces règles à prendre en compte.

Une majorité de ces entreprises règle désormais la prise en charge de tous ses déchets par l'intermédiaire de prestataires privés. Les entreprises doivent être en mesure de nous fournir des attestations garantissant ces prises en charge et sont, dès lors, exonérées de la taxe déchets.

Après une année de taxe au poids et une attention particulière en déchetterie sur la benne à déchets encombrants, les résultats obtenus sont réjouissants :

Résultats techniques	2017	2018	
Ordures ménagères à incinérer	673 to.	567 to.	-106 to.
Encombrants à trier et à incinérer	325 to.	162 to.	-163 to.
Papier - carton	322 to.	517 to.	+195 to.
Verre	276 to.	282 to.	+ 6 to.
Bois	248 to.	282 to.	+ 34 to.
Déchets inertes	290 to.	305 to.	+ 15 to.
Ferraille	122 to.	96 To.	- 26 to.

La baisse du volume des ordures ménagères à incinérer représente l'équivalent du remplissage d'une dizaine de bennes de compacteurs.

Plus impressionnant, la baisse de la production des encombrants à trier et incinérer **représente l'équivalent de plus de 100 bennes à cet usage en déchetterie.** Les économies réalisées en incinération sont donc proches des CHF 50'000.-.



Un important transfert de matières a donc été réalisé vers le recyclage ce qui correspond aux objectifs attendus. A signaler les quantités de papier et carton qui augmentent très sensiblement (+195 to.).

Les coûts de prise en charge du papier et du carton sont neutres pour la commune. Les ristournes obtenues couvrent, en effet, les coûts de transports.

Les déchets verts sont catégorisés selon les matières suivantes :

- Le gazon, les herbes et déchets de jardin
- Les matières fibreuses constituées par les branches
- Les déchets de cuisine

La gestion des déchets verts a, elle aussi, été revue totalement avec la collaboration du Service de l'environnement.

Les décisions qui en résultent sont les suivantes :

- Nouveau prestataire unique pour le compostage des déchets verts.
- Prestataire agréé par le SEn et domicilié dans la commune.
- Compostage réalisé sur le territoire communal afin de favoriser le circuit court.
- Mise en place du ramassage des déchets de cuisine via méthanisation dans le but de remplir les prescriptions du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.



Résultats techniques 2018

Gazon et déchets de jardin	627 to.	CHF 57'395.00
Branches	563 to.	CHF 48'477.00
Déchets de cuisine	134 to.	CHF 24'278.00
Total	1'324 to.	CHF 130'150.00

L'année 2018 constitue le premier exercice permettant d'avoir une statistique exacte de la production de déchets verts. Nos anciennes communes appliquaient, en effet, des méthodes variées pour rémunérer les prestations. La production de déchets verts pouvait, en effet, être facturée selon le nombre d'habitants ou alors au poids.

La base de calcul pour l'établissement du budget 2018 faisait état d'une production de déchets verts d'environ 1'000 t. Elle était manifestement erronée.

L'autre élément à prendre en compte et qui n'a pas été anticipé concerne les déchets de cuisine. Le passage à la taxe au poids a certainement fait passer du sac à la déchetterie ce genre de déchets étant entendu qu'ils sont généralement lourds.

Résultats financiers

Pour mémoire	Charges	Produits
2016	735'483.60	565'152.25
2017	800'862.85	566'157.21
2018	730'617.10	513'829.60

Nouvelles prestations 2018

Déchetteries - Horaires d'ouverture étendus : **Coût environ CHF 50'000.-**

Lieu	Anciennes prestations	Nouvelles prestations
	Durée d'ouverture par semaine	Durée d'ouverture par semaine
Corpataux-Rossens	7h30 en hiver 9h00 en été	11h00
Farvagny	7h30	11h00
Le Glèbe	4h30	11h00
Vuisternens-en-Ogoz	6h00	11h00

De larges horaires d'ouverture en déchetterie apportent les avantages suivants :

- Dilution du trafic sur les chemins de la déchetterie
- Confort pour les usagers qui s'y trouvent moins nombreux au même moment
- Travail des surveillants facilité par le flux des passages plus étalés

Prestations sous forme de rabais pour les personnes incontinentes et les parents d'enfants en bas-âge pour les couches.

Coût de l'opération pour 2018 : **CHF 29'867.75**

Frais liés au changement du système de taxe : CHF 11'852.75

Conclusion

La taxe au poids, couplée à la rédaction d'un MémoDéchets, a permis à la commune de Gibloux de mettre en place une gestion des déchets.

Les surveillants de déchetterie disposent désormais de règles claires à appliquer. Les objectifs qui consistent à limiter la production des déchets et à en favoriser le recyclage sont atteints.

Les ménages de la commune de Gibloux ont apporté, durant l'année 2018, leur contribution en matière de protection de l'environnement en renonçant à produire 260 tonnes de déchets incinérables inutiles. Les résultats financiers confirment que le recyclage permet de réaliser des économies selon les filières prises par les déchets. Les ménages de la commune de Gibloux sont récompensés pour leur geste pour la planète car les taxes payées diminuent d'environ CHF 50'000.-.

Le taux de couverture légal du compte (70%) est néanmoins atteint malgré une facturation annuelle faite exceptionnellement sur 9 mois.

Agriculture

Le Conseil communal procède régulièrement à des attributions de parchets dans les différents villages de notre commune. La raison qui provoque le transfert de parchets d'un agriculteur à un autre est, dans la plupart des cas, liée à l'âge de la retraite. **Notre règlement sur l'affermage** stipule, en effet, qu'en cas de retraite anticipée ou retraite ordinaire le contrat prend fin sans congé à la fin de l'année civile en cours.

Le dicastère a dû intervenir, durant l'année, auprès des agriculteurs afin de les sensibiliser aux conséquences d'orages parfois intenses qui déversent de très grandes quantités d'eau sur une période très courte.

Les agriculteurs sont invités à prendre en compte ces phénomènes qui semblent liés au réchauffement climatique.

Le labour de parcelles proches d'habitations et sur les bassins versants peut provoquer, lors de tempêtes, des inondations et le charriage de terre en zones habitées.

Un document édité par l'Institut agricole de Grangeneuve a été mis à disposition des agriculteurs concernés par ces questions.



Alpages



Le Conseil communal a pris la décision de mettre en location l'alpage de La Vuisterna.

Le but visé est d'en simplifier la gestion en confiant l'objet directement à un agriculteur. Le fait d'avoir, dans le modèle précédent, quatre voire cinq intervenants pour assurer le fonctionnement de la saison d'alpage nous a incités à suivre cette piste qui rationalise et libère désormais le Conseil communal d'une activité agricole qui n'est pas en adéquation avec sa fonction.

L'exploitation de l'alpage de la Vuisterna est désormais confiée à MM. Béat et Armin Grünenfelder, domiciliés et exploitants agricoles à Vuisternens-en-Ogoz

Forêts

Chef de service : René Bovigny

Afin d'apporter un élément représentatif de la surface, le Service des forêts gère les forêts communales dont la surface est de 611 ha.

Coupes de bois

Les coupes de bois sont énoncées, ci-dessous, sous la forme d'un texte accompagné de graphiques comprenant également les ventes de bois y relatives.

Les bois de service longs et billons sont vendus dans les scieries locales, pour un volume de **2'177 m³** contre 1'266 m³ en 2017. La demande a augmenté dans les assortiments de billons destinés aux bois de rabotterie.

En ce qui concerne les bois d'industrie billons, il est à mentionner que la scierie Despond SA à Bulle a renouvelé son contrat d'achat pour des billons pour un volume de 1'240 m³ contre 1'087 m³ en 2017. Les billons bostrychés (bois pour les palettes), pour un volume de 234 m³ contre 264 m³ en 2017, ont été vendus à la scierie Borcard.

L'entreprise Bise nous a acheté le bois à papier pour un volume de 266 m³ contre 606 m³ en 2017.
Total de bois d'industrie **1'740 m³** contre 2'009 m³ en 2017.

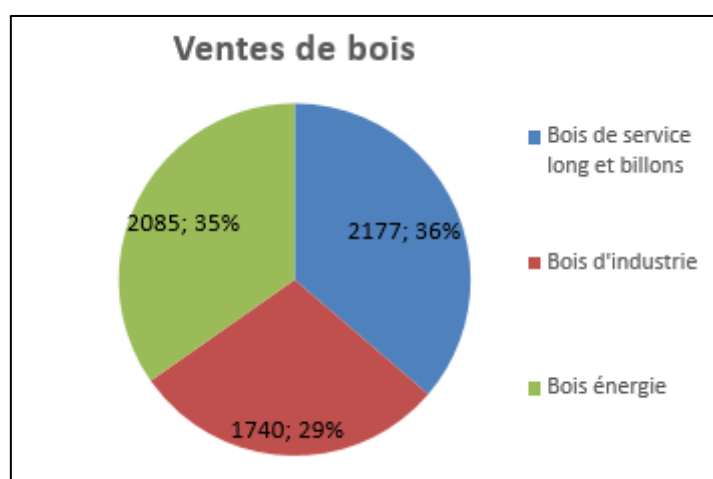
Pour 2018, le volume de bois de feu résineux et feuillu a été important, soit un volume de **392 m³** contre 255 m³ l'année dernière.

Les chaudières de Farvagny, Rossens et de Vuisternens-en-Ogoz ont consommé un volume de copeaux très important, soit :

- Farvagny - le réseau à distance 3'138 m³ de copeaux contre 858 m³ en 2017
- Rossens - le réseau à distance 600 m³ de copeaux contre 550 m³ en 2017
- Vuisternens-en-Ogoz - les deux chaudières 495 m³ de copeaux contre 450 m³ en 2017

TOTAL	4'233 m³ de copeaux
ou divisé par 2,5	1'693 m³ de bois plein
Total de bois énergie	2'085 m³ de bois plein contre 1224 m ³ pour 2017

Nous avons gardé un stock important de copeaux verts de 1'692 m³ pour 2019 du fait que la chaudière a augmenté de puissance mais également du fait que tous les abonnés n'étaient pas encore raccordés. Nous disposons encore d'un stock de copeaux sec de 284.5 m³ ainsi que de bois de feu feuillu vert et sec de 195 m³.



Les volumes exploités en 2018 sont les suivants :

Volume total exploité en 2018 :	5'150 m ³
Volume acheté à des privés :	852 m ³

Total exploité :	6'002 m³
-------------------------	----------------------------

Volume total exploité sur le Gibloux : 5'150 m³ dont 255 m³ concernent des bois dont le diamètre est inférieur à 16 cm. Ce volume n'est ainsi pas pris en considération dans la capacité de coupe annuelle. Les coupes annuelles représentent un volume total de 4'895 m³ pour une possibilité de coupe de 4'800 m³. **Nous constatons alors une surexploitation de 95 m³**, contre une sous exploitation de 571 m³ en 2017.

Il faut souligner que la tempête Buglin a frappé le Gibloux le 3 janvier 2018 en versant plus de 1200 m³ de bois résineux qui ont été exploités en billons Despond et en bois à copeaux.

Plantations 2018

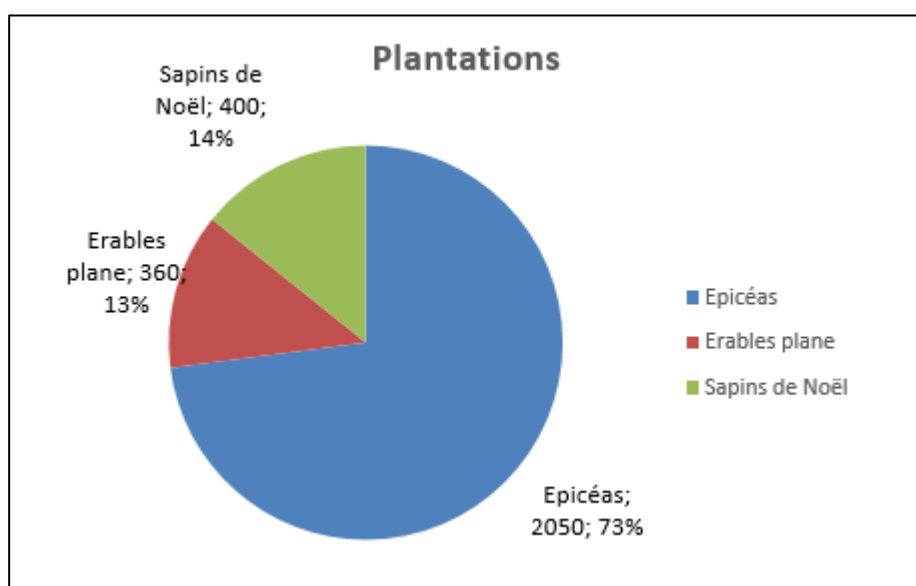
Les plantations, pour l'année 2018, sont expliquées sous la forme d'un texte. Les essences plantées ainsi que les sapins de Noël sont déclinés sous la forme d'un graphique.

Deux compléments de plantations effectués au printemps 2018 ont concerné 1.92 ha, répartis comme suit :

Commune de Vuisternens-en-Ogoz :	Ch. de la Source No. 203	1.41 ha
	Ch. du Beaucrêt No. 224	0.51 ha

	Total	1.92 ha

Nous avons complété ces surfaces avec :



- Plants d'épicéas 2050
- Plants d'érables plane 360
- Plants de sapins de Noël 400

Total de plants 2'810

Nous avons entretenu les reboisements pour l'entreprise JPF SA dans le secteur de Farvagny au lieu-dit « Grands Champs » pour une surface de 6'400 m² avec des buissons de la région. Nous avons également entretenu le boisé du Chanez, surface de compensation de la gravière du Chanez.

Posat les Epytes : entretien d'une surface de 10'000 m² avec des vernes noires et enrichissement de cette plantation avec des pins sylvestres et de l'alisier.

Soins aux jeunes peuplements

Nous avons réalisé 10.5 ha de fauchages et 12 ha de soins aux recrus et fourrés. Ce sont des travaux très conséquents qui occupent notre équipe durant environ trois mois et demi selon la végétation rencontrée.

Pour les éclaircies dans les perchis (diamètre de 15 cm à 30 cm), nous sommes intervenus avec un processeur et un porteur afin de façonner et de débarder les bois pour les vendre comme billons, bois de râperie et comme bois à copeaux. Une surface de 13 ha a été soignée.

Chantiers marquants

Le Service des forêts a effectué divers chantiers importants, soit :

- Fauchage du boisement de la digue à Farvagny 0.8 ha.
- Fauchage du boisement de compensation à Posat 1.0 ha.
- Différentes tailles le long de la Longivue.
- Première intervention d'éclaircie dans le reboisement Lothar de 4 ha à Rueyres-St-Laurent.

Travaux pour d'autres dicastères

Nous avons effectué divers travaux se rapportant au Service technique pour notre commune, soit :

- Entretien des chemins et routes communales de Vuisternens-en-Ogoz.
- Taille des arbres de la place de l'école.
- Entretien des zones S1.
- Contrôle du feu bactérien.
- Fourniture de copeaux de bois pour les installations de chauffage des écoles et du centre forestier.

Divers

Durant l'année 2018, il est à noter que le Service des forêts n'a enregistré aucun accident professionnel grave.